committee which excludes the permanent members.

The United States will not now—and I hope, never—adopt an intransigent attitude and refuse to co-operate. I am sure the Committee understands that that is our attitude. Nevertheless, we do hope that the First Committee will find it possible, as the representative of Argentina has done, to understand and take into consideration the strong conviction expressed by the United States that none of the permanent members of the Security Council should be appointed to the special committee.

The CHAIRMAN: The Committee stands adjourned until 3 o'clock.

The meeting rose at 1 p.m.

FIFTY-FIRST MEETING

Held at Lake Success, New York, on Thursday, 8 May 1947, at 3 p.m.

Chairman: Mr. L. B. PEARSON (Canada).

8. Continuation of the discussion on constituting and instructing a special committee to prepare for the consideration of the question of Palestine at the second regular session (document A/C.1/136)

The CHAIRMAN: The representatives of Brazil and Nicaragua have been good enough to yield their places on the speaker's list to the representative of Haiti.

Mr. ZÉPHIRIN (Haiti) (*translated from French*): First of all, I should like to thank you, Mr. Chairman, for the kindness you have shown in calling upon me amongst the first speakers. I asked you to do me this favour because I have to catch a train to Washington this afternoon.

My statement will be very brief and will relate to the proposals before us regarding the establishment of a special committee of investigation which will deal with the Palestine question.

First of all, I should like to pay a tribute to the wisdom of my colleagues who have made use of the time available before hearing the parties concerned to make up their minds on certain points which, nevertheless, will only be settled definitely after the hearing of these parties.

We have three proposals before us. It is very difficult to choose one of these proposals rather than the others at present. They are all equally interesting. That of the United States delegation (document A/C.1/150)—and I must admit that I am inclined to favour this proposal—

délégation des Etats-Unis s'en tient à l'idée de créer une commission spéciale dont tous les membres permanents seraient exclus.

Les Etats-Unis n'adopteront pas en cette circonstance, et n'adopteront jamais, je l'espère, une attitude d'intransigeance et de refus de collaborer. Je suis certain que la Première Commission comprend que telle est notre attitude. Nous espérons, cependant, que la Présente Commission sera en mesure, comme l'a fait le représentant de l'Argentine, de comprendre et de prendre en considération la conviction profonde, qu'a exprimée la délégation des Etats-Unis, qu'aucun membre permanent du Conseil de sécurité ne devrait être nommé à la commission spéciale.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Nous suspendons la séance jusqu'à 15 heures.

La séance est levée à 13 heures.

CINQUANTE ET UNIEME SEANCE

Tenue à Lake Success, New-York, le jeudi 8 mai 1947, à 15 heures.

Président: M. L. B. PEARSON (Canada).

8. Suite de la discussion relative à la création d'une commission spéciale chargée de préparer l'examen de la question palestinienne par l'Assemblée générale lors de sa deuxième session ordinaire et au mandat de cette commission (document A/C.1/136)

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Les représentants du Brésil et du Nicaragua ont eu l'obligeance de céder au représentant d'Haïti leur place sur la liste des orateurs inscrits.

M. ZÉPHIRIN (Haïti): Je vous remercie d'abord, Monsieur le Président, de la grande bonté que vous m'avez témoignée en m'autorisant à prendre la parole parmi les premiers orateurs. Je vous avais demandé cette faveur étant donné que je dois prendre, cet après-midi, un train pour Washington.

Mes remarques seront extrêmement brèves; elles porteront sur les propositions, dont nous sommes saisis, relatives à la création de la commission spéciale d'enquête qui s'occupera de la question palestinienne.

Je rends d'abord hommage à la sagesse de mes collègues qui ont bien voulu profiter des instants de répit que leur laisse l'audition des parties en cause pour fixer certains points qui, cependant, ne seront tranchés définitivement qu'après l'audition des différentes parties.

Nous sommes saisis de trois propositions. Il est très difficile d'ores et déjà, de prendre parti pour l'une de ces propositions contre les autres. Toutes sont également intéressantes. Celle de la délégation des Etats-Unis (document A/C.1/150) — en faveur de laquelle je penche, je dois

is more rapid and more expeditious than that of the Argentine delegation (document A/C.1/149), which is certainly more rational and more profound.

I think, however, without proposing that we should make of this what has humorously been called a cocktail, that these proposals are complementary to each other. Indeed, although I do not quite understand why the great Powers, such as the United States and the United Kingdom, should refuse to take part in the special committee, I must admit that it would be discourteous of the Assembly to impose its choice upon representatives who state that they do not wish to take part in the committee of investigation for reasons of conscience and in order to ensure the impartiality of the work.

Since the Argentine proposal depends entirely upon the acceptance by the great Powers of participation in the special committee, the explicit statements made both by the United States representative and the United Kingdom representative seem to me to rule out this proposal, and this is somewhat regrettable, for the Argentine proposal contains certain points which are not mentioned in the United States proposal. That is why I said at the beginning that I was in favour of an adjustment of these texts.

The Argentine proposal rightly provides for setting a time-limit for the committee to submit the results of its work. I think that this is a very important point and that we should not risk losing the benefit of this suggestion by rejecting the Argentine proposal.

On the other hand, the United States delegation's proposal includes the provision of ways and means, if I may so express myself, which would enable the representatives appointed to perform their task expeditiously and in the most favourable circumstances.

I hasten to add that I fully approve of the choice which has been proposed, namely, the representatives of Canada, Czechoslovakia, Iran, Netherlands, Peru, Sweden and Uruguay. I think that this membership would provide full guarantee of impartiality, and I subscribe to it willingly.

Nevertheless, I should like to take the liberty not of protesting, but of drawing the Committee's attention to the fact that the procedure used to appoint the members of the committee, without an Assembly vote, in a sense somewhat forces the hand of the other representatives. I repeat that in this case the choice made was a happy one. This time chance settled the matter satisfactorily, but in future I should not like this procedure of proposing names to be used with regard to a question as vital as that of the membership of a committee, particularly of a committee as important as the committee of investigation on the Palestine problem.

Diplomats are supposed to be somewhat tricky, it is true, but they also have the reputa-

l'avouer — est plus rapide, plus expédiente que celle da la délégation de l'Argentine (document A/C.1/149), laquelle est certainement plus rationnelle et plus savante.

Mais, sans proposer que nous fassions ce que l'on a appelé avec humour un cocktail, je pense, pour ma part, que ces propositions se complètent l'une l'autre. En effet, si je ne vois pas très bien pourquoi les grandes Puissances, comme les Etats-Unis et le Royaume-Uni, refuseraient de faire partie de la commission spéciale, je dois cependant admettre qu'il serait discourtois de la part de l'Assemblée d'imposer son choix aux représentants qui disent que, par scrupule et en vue d'assurer l'impartialité des travaux, ils ne sont pas disposés à faire partie da la commission d'enquête.

Comme toute la propostion de l'Argentine repose sur l'acceptation des grandes Puissances de faire partie de la commission spéciale, les déclarations formelles faites tant par le représentant des Etats-Unis que par le représentant de la Grande-Bretagne me semblent ruiner en quelque sorte cette proposition, et cela est un peu dommage; car la proposition de l'Argentine contient certains points sur lesquels la proposition américaine est muette. C'est pourquoi je disais au début que j'étais en faveur de l'ajustement des textes.

En effet, la proposition de l'Argentine prévoit avec raison qu'un délai sera imparti à la commission pour présenter les résultats de ses travaux. A mon avis, ce point est très important et nous ne devrions pas, en rejetant la proposition argentine, nous exposer à perdre le bénéfice de cette suggestion.

D'autre part, la proposition de la délégation des Etats-Unis comprend la prévision de voies et de moyens, si je puis m'exprimer ainsi, permettant aux représentants désignés d'accomplir leur mission dans les conditions les plus rapides et les plus favorables.

Je m'empresse d'ajouter que j'approuve entièrement le choix qui nous est proposé, et qui porte sur les représentants du Canada, de la Tchécoslovaquie, de l'Iran, des Pays-Bas, du Pérou, de la Suède et de l'Uruguay. A mon avis, une telle composition offrirait les plus grandes garanties d'impartialité, et j'y souscris volontiers.

Cependant, je me permettrai, non pas de protester, mais d'attirer l'attention de la Commission sur le fait que ce procédé employé pour désigner les membres d'une commission, sans un vote de l'Assemblée, revient en quelque sorte à forcer un peu la main aux autres délégations. Je répète que, dans le cas présent, le choix qui a été fait est heureux. Le hasard a bien fait les choses cette fois-ci, mais j'aimerais qu'à l'avenir, sur une question aussi primordiale que celle de la composition d'une commission, et d'une commission aussi importante que la commission d'enquête sur le problème de la Palestine, on n'ait pas recours à ce procédé qui consiste à proposer des noms.

Les diplomates passent pour être un peu retors, c'est entendu mais on leur fait quand

tion of being very courteous, and it is easy to understand that it would be awkward for a representative to speak against the appointment of a colleague whose name had been proposed for this approval, even if he had extremely good reasons for this. That is why I would suggest that in future, when dealing with such important questions, we should vote by secret ballot, which would be more logical, more normal and more regular.

I repeat once again that I subscribe to the choice which has been made and that I agree with it because, by chance, it is a happy choice, but, as a matter of principle, we should adopt a different procedure in future.

I said that the proposals were complementary, because, for my part, I am in full agreement with the proposal made by the delegation of El Salvador (document A/C./156). This proposal is not concerned with the question dealth with by the United States and Argentine delegations. It deals rather with the terms of reference of the committee of investigation, whereas the first two proposals deal with its membership.

That is why I think that, by adopting what is fundamental and practical in the United States proposal—and I shall vote for such a proposal—we might add to it several points contained in the Argentine proposal, such as the time-limit set for the committee to submit its report. We should also specify more clearly the purposes of the committee of investigation.

Of course, we shall not adopt a definite attitude until we have heard the parties who have been summoned here before us. I wished to make these remarks in order to help my colleagues to view the question as clearly as possible, and in order to form my own convictions with a good knowledge of the subject.

Mr. MUNIZ (Brazil): The problem submitted to our consideration is of very grave importance. It offers, on a small scale, all the elements of the essential problem of our time, which consists in reconciling and finding a possible method for the co-existence and collaboration of different and divergent forms of political thought.

The fact that it is the first time our young Organization is assuming the responsibilities of finding a solution to a problem such as this should impress upon our minds the importance of exercising the utmost diligence and prudence in approaching this matter and in endeavouring to bring about a just settlement. This will be a source of progress and well-being for the populations concerned; will enhance the prestige of the United Nations and ensure the cause of world peace.

I think we all agree that the failure of our efforts in this matter is likely to jeopardize the efficiency of the United Nations as an instrument of international collaboration for the peaceful settlement of conflicts.

We are dealing with one of the most painful and stirring dramas of all time. We must bring

même la réputation d'être très courtois, et on comprendra donc combien il serait malaisé pour un collègue de s'élever contre la nomination d'un autre collègue proposé à son agrément, même s'il a pour cela des raisons extrêmement sérieuses. C'est pourquoi je suggère qu'à l'avenir, en des matières aussi importantes, on procède par vote au scrutin secret, ce qui est plus logique, plus normal et plus régulier.

Je répète, une fois de plus, que je souscris au choix qui a été fait et qu'il m'agrée parce que, par hasard, c'est un choix heureux, mais en principe, à l'avenir, nous devrons adopter une autre procédure.

Je disais que les propositions se complétaient parce que, pour ma part, je suis absolument favorable à la proposition de la délégation du Salvador (document A/C.1/156). Celle-ci ne s'occupe pas de la question traitée par les délégations des Etats-Unis et de l'Argentine. Elle parle plutôt des limites des attributions de la commission d'enquête, alors que les deux premières propositions traitent de sa composition.

C'est pourquoi je serais d'avis qu'en adoptant la proposition américaine — et je voterai pour une telle proposition — dans ce qu'elle a de fondamental, de pratique, on pourrait y adjoindre quelques points prévus dans la proposition de l'Argentine, tel, par exemple, le délai accordé à la commission pour présenter son rapport. On devrait également préciser davantage l'objet de la commission d'enquête.

Evidemment, nous n'adopterons une attitude définitive qu'après avoir entendu les parties qui ont été appelées ici devant nous. Je tenais à faire ces observations afin d'aider mes collègues à voir clair, autant que possible, et afin de me former moi-même une conviction en connaissance de cause.

M. MUNIZ (Brésil) (*traduit de l'anglais*): Le problème soumis à notre examen est d'une haute importance; c'est l'abrégé du grand problème de notre époque: concilier des formes de pensée politique différentes, divergentes même, rechercher comment elles pourront exister côte à côte tout en assurant une collaboration entre elles.

C'est la première fois que notre jeune Organisation assume la responsabilité de trouver la solution d'un tel problème: aussi ne devons-nous pas oublier un seul instant qu'il nous faudra aborder la question et nous efforcer de parvenir à un règlement équitable en apportant à notre tâche tout le zèle et toute la prudence dont nous sommes capables. Un règlement de ce genre contribuera au progrès et au bien-être des populations intéressées, rehaussera le prestige des Nations Unies et servira la cause de la paix dans le monde entier.

Nous comprenons tous, je le pense, que si nous échouons dans nos efforts, l'efficacité des Nations Unies en tant qu'instrument de collaboration internationale pour le règlement pacifique des conflits risque de s'en trouver compromise.

Nous sommes aux prises avec un des drames les plus poignants et les plus douloureux de tous

to that human suffering the assuaging balm of our solidarity, and spare no effort in its alleviation and final suppression. By doing this, we will enlarge and deepen the human conscience, to which nothing human should be indifferent. We will contribute to endowing man with a greater sense of solidarity, a greater interest in eliminating unjust suffering and a greater understanding of social problems. The measure of our success in coping with this problem will be an important factor in advancing the cause of peace and international collaboration.

The first condition of success for our task is to assure an ample hearing to all parties having a relevant interest in this matter before we are able to frame the terms of reference for the investigating committee.

I want to thank Rabbi Silver for his able and eloquent statement on behalf of the Jewish community of Palestine; I shall welcome similar statements by the Arab Higher Committee.

It is obvious we should not prejudge the deliberations and final recommendation of the investigating committee. Having that in mind, we should define its terms of reference in a broad manner in order to permit it to investigate and recommend any alternative plan.

In formulating the terms of reference, I think the particular interest of Christianity in the definite settlement of the Palestine question should be considered. We must not forget, in approaching this problem, that we are dealing with sacred ground from which some of the highest conceptions of our civilization have originated.

In that respect, I wish to endorse the point raised by the draft resolution put forward by the representative of El Salvador.

As to the composition of the investigating committee, the Brazilian delegation favours the constitution of a small body instead of a larger one, on the assumption that a small committee is in a better position to master all the facts involved and reach a consensus among its members than is a larger and more representative committee.

The Brazilian delegation accepts, therefore, the composition of the committee as outlined in the proposal submitted by the United States delegation on the grounds that it offers the least difficulty for its acceptance, and safeguards entirely the impartiality and objectivity of the findings of the special committee.

We are inclined to believe that the permanent members of the Security Council are wise to abstain from participating in the investigating committee, in order to ensure a greater impartiality, and to avoid bringing into its deliberations difficult questions of power which would otherwise inevitably come before the consideration of the investigating committee.

In view of the fact that the final recommendation of the investigating committee will have to

les temps; il faut apporter à ces hommes qui souffrent le réconfort de notre solidarité, et ne rien épargner pour alléger leurs souffrances et en supprimer la cause. Nous rendrons ainsi plus vaste et plus profond le champ de la conscience humaine, à qui rien d'humain ne doit être étranger. Nous aiderons l'homme à mieux apprécier l'importance de la solidarité, à s'intéresser davantage à faire disparaître la souffrance née de l'injustice et à mieux comprendre les problèmes sociaux. L'avenir de la paix et de la collaboration internationale dépendra pour beaucoup de la mesure dans laquelle nous aurons réussi à résoudre ce problème.

La première condition du succès, c'est que nous donnions toute facilité de se faire entendre à toutes les parties qui ont un intérêt réel dans la question, avant d'établir le mandat de la commission d'enquête.

Je tiens à remercier M. Silver des paroles pleines d'éloquence qu'il a prononcées au nom de la communauté juive de Palestine, et je serai heureux d'entendre de même les déclarations des représentants du Haut-Comité arabe.

Il est évident que nous ne devons pas préjuger les délibérations ou la recommandation finale de la commission d'enquête. Il faut donc définir son mandat d'une manière large pour qu'elle ait toute latitude pour se renseigner et recommander telle ou telle ligne d'action.

En établissant ce mandat, il y a lieu de tenir compte de l'intérêt particulier que porte la Chrétienté au règlement définitif de la question palestinienne. N'oublions pas que, dans ce problème, il s'agit d'une terre sacrée, où certains des concepts les plus élevés de notre civilisation ont pris naissance.

A cet égard, je souscris aux vues exprimées dans le projet de résolution présenté par le représentant du Salvador.

En ce qui concerne la composition de la commission d'enquête, la délégation du Brésil préconise la création d'un organisme restreint, car une commission comprenant un petit nombre de membres est mieux à même d'analyser toutes les données pertinentes et de parvenir à un accord qu'une commission plus importante et plus représentative.

La délégation du Brésil accepte donc que la commission soit constituée d'après les grandes lignes indiquées dans la proposition de la délégation des Etats-Unis: car cette solution est celle qui sera le plus facilement acceptée par tous, et assure aux conclusions de la commission spéciale toute l'impartialité et l'objectivité désirables.

Je suis porté à croire que les membres permanents du Conseil de sécurité font preuve de sagesse en préférant ne pas être représentés à la commission d'enquête, afin de mieux assurer son impartialité et d'éviter d'introduire dans ses délibérations de délicates questions de puissance que leur participation soulèverait inévitablement au sein de cette commission.

Etant donné que la recommandation finale de cette commission devra être soumise à l'exa-

be passed upon and approved by the General Assembly at its next session, we do not see the need for a large and more representative committee as suggested by the Argentine proposal, the merits of which I recognize and duly praise.

Mr. MARTINEZ-LACAYO (Nicaragua) (*translated from Spanish*): On behalf of the Nicaraguan delegation I strongly support the proposal submitted by the distinguished representative of the United States of America, Mr. Austin.

Much has been said here about the very serious problems of Palestine but it is no use merely talking about these problems. My view is that they must be studied and investigated without delay.

I am a defender of the rights of man and all my life I have counted it an honour to defend them; I also believe that in the world of today time is money. I therefore urge my colleagues of this Committee and of the Assembly to deal speedily and concisely with all the points on the agenda and to set up as quickly as possible the investigating committee which is to furnish our Governments with a report on the true position in Palestine.

Each day we spend here means one day less for the investigating committee. Let us stop parliamentary oratory and vote for the committee which is to present the report, as proposed by the United States delegation.

Mr. RODRÍGUEZ FABREGAT (Uruguay) (*translated from Spanish*): The Uruguayan delegation wishes to express its point of view, now that we are really beginning to discuss the matter which was the reason for holding this special session of the United Nations General Assembly.

It is the desire of the Uruguayan delegation that we should appoint an investigating committee, relatively small in number, whose report and conclusions will provide the basis for consideration of the Palestine problem at the next General Assembly in September.

We also consider it desirable that the committee should be composed of nations not directly involved in the problem. On these grounds the Uruguayan delegation supports, in general, the proposal of the United States delegation.

Although some of the points of the proposal submitted by the Argentine delegation seem contrary to the views of the Uruguayan delegation which I have just expressed, it is clear that the former does contribute greatly to the study and solution of the matter before us.

I do not know exactly what voting method will be followed in this case, but whether it is a comprehensive vote or a general one followed

men et à l'approbation de l'Assemblée générale à sa prochaine session, je ne vois pas l'utilité d'une commission de composition plus étendue et plus représentative, telle que l'envisage la délégation de l'Argentine dans une proposition que, d'autre part, j'apprécie à sa juste valeur.

M. MARTINEZ-LACAYO (Nicaragua) (*traduit de l'espagnol*): Au nom de la délégation du Nicaragua, j'appuie fermement la proposition que nous a présentée M. Austin, représentant des Etats-Unis d'Amérique.

On a dit beaucoup de choses ici au sujet des très graves problèmes de Palestine, mais il ne sert de rien de parler de ces graves problèmes. A mon avis, il vaudrait mieux les étudier et les examiner sans perdre de temps.

Je suis un ami passionné des droits de l'homme et l'honneur de ma vie est de les avoir toujours défendus; j'estime également que dans le monde où nous vivons, le temps c'est de l'argent. Par conséquent je me permets de demander, avec la plus grande courtoisie, à mes collègues qui font partie de cette Commission et de l'Assemblée générale d'être brefs et concis dans l'étude des points à l'ordre du jour pour que nous avancions d'un pas ferme et de la manière la plus rapide vers la constitution de la commission d'enquête qui présentera la vérité à nos Gouvernements sur l'affaire de la Palestine.

Chaque jour que nous passons ici est un jour de moins pour la commission d'enquête. Abandonnons la rhétorique parlementaire et votons pour une commission qui nous présentera un rapport, comme le propose le représentant des Etats-Unis d'Amérique.

M. RODRIGUEZ FABREGAT (Uruguay) (*traduit de l'espagnol*): La délégation de l'Uruguay désire exprimer son point de vue au moment où nous entamons véritablement la discussion du point qui a motivé cette session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Le désir de la délégation de l'Uruguay est de voir procéder à la désignation d'une commission d'enquête, relativement peu nombreuse, dont le rapport et les conclusions servent de base à l'examen du problème palestinien par la prochaine Assemblée générale, en septembre.

Nous estimons également, en ce qui concerne cette commission d'enquête, qu'il serait souhaitable qu'elle fût constituée par des représentants d'Etats qui ne seraient pas directement intéressés au problème. Partant de ce point de vue, la délégation de l'Uruguay appuie, dans ses grandes lignes, la proposition présentée par la délégation des Etats-Unis.

Il est évident que la proposition présentée par la délégation argentine, bien que quelques-uns de ses points semblent opposés à cette opinion de la délégation de l'Uruguay, contribue très largement à l'étude et à la solution de la question qui nous est soumise.

Je ne sais pas exactement quelle sera la méthode que nous adopterons pour procéder au vote sur ce point, mais que la méthode soit ou

by a consideration of each point separately, the Uruguayan delegation will be guided by the principles it has already expressed here.

As the representative of Venezuela pointed out this morning,[1] it is not right to say that this committee will be composed of neutrals. I do not know what "neutrality" means in modern times—in the face of the problems which have so distressed, and continue to distress, mankind. The real solution—and here I give the specific view of the Uruguayan delegation—is that the committee should be composed of representatives of countries not directly concerned in the problem.

Perhaps the membership of the committee as suggested by the United States could be somewhat enlarged, as the representative of the Dominican Republic also suggested today.[2]

Uruguay for its part deeply appreciates the inclusion of its name in the United States proposal. But perhaps the important point is that of the functions to be assigned to the committee: an investigating committee with full powers, and with freedom of movement and action to visit the places where the problem is most acute, to listen to all sides, assemble and record information, and offer its solution for consideration by the United Nations General Assembly in September.

The Uruguayan delegation accordingly intends to vote, in general, in favour of the proposals submitted, but desires that each of them should be considered separately.

In what I have said I am not only expressing the reasons for my delegation's vote; I am also expressing the deeply felt hope that this long dispute may be brought to an end, and that the principles of justice and peace which are the basis of the Charter and the work of the United Nations may be applied to this problem.

Dr. FIDERKIEWICZ (Poland): At this stage of the discussion, I wish to talk only about the composition of the committee of inquiry on the Palestinian problem. It is too early yet for the Polish delegation to speak on the substance of the question. Only today we heard the point of view of the Jewish representative,[3] and we expect to hear representatives of the Arabs as soon as possible.

The Polish delegation wishes to hear the Arab statement and to give the most careful study to all points of view which will be expressed before this Committee, before it can state its views on

[1] See page 123.
[2] See page 128.
[3] See pages 108 to 116.

bien de voter sur l'ensemble des questions ou bien de commencer par un vote de portée générale pour aborder ensuite l'examen de chacun de ses points particuliers, la délégation de l'Uruguay conformera son vote aux principes qu'elle a déjà énoncés.

Je ne pense pas qu'il soit raisonnable, comme le faisait remarquer ce matin le représentant du Venezuela[1], de dire que cette commission doit se composer de neutres. Je ne sais pas ce que signifie "neutralité" à l'heure actuelle, dans le monde, étant donné les problèmes qui ont tourmenté et tourmentent encore de tant de manières les destinées de l'humanité. Ce que l'on devrait dire, en réalité, c'est que la commission doit être composée — et j'exprime exactement la pensée de la délégation de l'Uruguay — de représentants de pays qui ne soient pas directement intéressés au problème.

Peut-être la proposition des Etats-Unis, quant à la composition et à l'importance numérique de la commission, n'est-elle pas strictement limitative, comme l'a dit également aujourd'hui le représentant de la République Dominicaine[2].

L'Uruguay, pour sa part, apprécie hautement le fait que son nom figure dans la proposition des Etats-Unis. Mais peut-être, sans doute, même, le point le plus important est-il celui qui a trait aux attributions que nous devons conférer à la commission que nous allons instituer: commission d'enquête jouissant de pouvoirs étendus et de sa liberté de mouvement et d'action, qui visitera les lieux où le problème présente ses aspects les plus délicats, qui entendra toutes les parties, qui observera, enquêtera, jugera et soumettra sa solution à l'examen de l'Assemblée générale des Nations Unies au mois de septembre.

C'est en se plaçant à ce point de vue que la délégation de l'Uruguay va approuver, dans leur sens général, les projets qui nous sont présentés, mais qu'elle désire procéder à un examen détaillé de chacun d'entre eux.

En parlant ainsi, je n'exprime pas seulement les raisons du vote d'une délégation, j'exprime également le grand espoir qu'elle a de voir se terminer ce conflit déjà ancien et de voir appliquer ici les principes de justice et de paix qui constituent le fondement de la Charte et de l'action des Nations Unies.

Le Dr FIDERKIEWICZ (Pologne) (*traduit de l'anglais*): Je ne désire parler, au stade actuel de la discussion, que de la composition de la commission d'enquête sur le problème palestinien. La délégation polonaise estimerait prématuré d'aborder le fond de la question. Nous n'avons entendu qu'aujourd'hui le point de vue du représentant juif [3], et nous espérons entendre les représentants arabes aussitôt que possible.

La délégation polonaise désire entendre l'exposé des Arabes et étudier de la manière la plus approfondie toutes les vues qui seront exprimées devant notre Commission, avant

[1] Voir page 123.
[2] Voir page 128.
[3] Voir pages 108 à 116.

so important a matter as the terms of reference to be given to the committee of inquiry.

We hesitated to enter into discussion on this subject. However, it has been brought forward by the American and Argentine resolutions and several speakers have discussed it. Therefore I feel completely justified in entering the discussion at the present stage, for the purpose of stating our views on the composition of the committee we are to establish.

We believe that, taking into account the rather brief experience of this Organization, the best composition of the committee would be one based on geographical distribution as much as possible. We do not believe that it is a question of neutrality or partiality. Every member elected to the committee will represent not only his Government, but the interests of the United Nations as a whole whether or not his Government has any connexion with Palestine. Should it be otherwise, I think the committee would fail in its purpose.

The Palestine problem is a difficult one and ranks among the most important problems this Organization has dealt with. Therefore, I believe there would be no justification to exclude from the committee the five big Powers, permanent members of the Security Council. On the contrary, they should be included first of all, because the Charter entrusts to them special duties in the task of maintaining peace and security. It is no special privilege to be a member of such a committee of inquiry. In our opinion, it is a duty, a very earnest and difficult duty, and from the performance of this duty no one can withdraw and at the same time, no one can be barred.

I was pleased with the statements of the representatives of the United States and the United Kingdom that they are prepared to serve on this committee, because I believe it is the wish of the majority of this Committee to see them, together with others, solving the difficult problems, not only at this Committee table, but also in the investigating committee. The Polish delegation believes that their participation in the work of the committee will bring a much speedier solution of the problem before us and will give strength to the committee's recommendations.

We agree in general with the Argentine proposal. We find, however, that this proposal does not provide for the best geographical and political distribution.

For this reason the Polish delegation suggests the following composition. The committee should be composed of eleven members: the five permanent members of the Security Council, two representatives of the Latin-American countries —and we leave it to them to select the countries—one Arab country (in our opinion it

d'exprimer son avis sur une question aussi importante que celle du mandat de la commission d'enquête.

Nous hésitions même à aborder cette question. Toutefois, puisqu'elle a été introduite par les résolutions des Etats-Unis et de l'Argentine, et que plusieurs orateurs en ont déjà parlé, je me crois tout à fait en droit de me joindre à la discussion en ce moment, pour exposer les vues de ma délégation sur la composition de la commission que nous devons établir.

Je suis persuadé que, si nous nous inspirons de notre brève expérience passée au sein de l'Organisation, le meilleur moyen de déterminer la composition de la commission est de se fonder dans toute la mesure possible sur la répartition géographique; je ne crois pas qu'il y ait lieu de poser la question de neutralité ou de partialité. Chacun des membres de la commission représentera, non seulement son Gouvernement, mais aussi les intérêts de l'Organisation prise dans son ensemble, que le Gouvernement qu'il représente soit ou non directement intéressé à la Palestine; s'il en était autrement, je crois que les travaux de la commission seraient voués à un échec.

Le problème de la Palestine est un problème difficile, l'un des plus importants qui aient été traités par l'Organisation. Je suis donc persuadé que nous aurions tout à fait tort d'exclure de la commission les cinq grandes Puissances, membres permanents du Conseil de sécurité. Tout au contraire, elles doivent être les premières à en faire partie, car elles sont chargées par la Charte de fonctions spéciales, dans la tâche qui consiste à maintenir la paix et la sécurité. Ce n'est nullement un privilège particulier que d'appartenir à cette commission d'enquête; c'est, selon nous, un devoir, un devoir des plus importants et des plus difficiles à accomplir, auquel nul ne peut se soustraire, mais que nul ne peut être empêché de remplir.

C'est avec plaisir que j'ai entendu les représentants des Etats-Unis et du Royaume-Uni déclarer qu'ils sont prêts à participer à cette commission, car je suis persuadé que la majorité de notre Commission désire les voir travailler, de concert avec d'autres, à la solution de ces difficiles problèmes, non seulement ici, à notre Commission, mais aussi à la commission d'enquête. La délégation de la Pologne est persuadée que leur participation aux travaux de la commission d'enquête permettra de résoudre le problème beaucoup plus rapidement et donnera plus de poids aux recommandations de la commission.

Bien que nous approuvions d'une manière générale la proposition de l'Argentine, nous estimons que cette proposition n'assure pas la meilleure répartition géographique et politique.

Voici donc ce qne nous proposons: la commission comprendrait onze membres, dont les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, deux représentants des pays d'Amérique latine (auxquels nous laissons le soin de choisir entre eux), un pays arabe (selon nous, ce devrait être la Syrie), un représentant d'un pays d'Afrique

should be Syria), one representative from Africa or Asia, one from western Europe, and one from eastern Europe. As the representative of eastern Europe we would suggest Yugoslavia or Czechoslovakia. In our opinion such a composition of the committee of inquiry would include all the elements; it would be powerful, and would lead to a just solution of this difficult problem.

Mr. DE PAULA GUTIÉRREZ (Costa Rica) (*translated from Spanish*): The delegation of Costa Rica wishes briefly to place on record its position on the matter under discussion.

As this special session of the Assembly was convened for the sole purpose of constituting and instructing a special committee to prepare for consideration of the Palestine question at the second session of the Assembly in September, it seems clear that we should try to solve the problem not only as wisely but also as speedily as possible.

The committee we are going to appoint will have to perform a highly responsible task, and I fear that the limited time available will be a serious obstacle to success. That is why, with all respect, I take the liberty of drawing the attention of my fellow representatives to this aspect of the matter.

It is for the same reason that I wish very sincerely to congratulate the representatives of the United States, the Argentine Republic, El Salvador, and now Poland, for the notable service they have rendered to the Committee in proposing concrete formulas for the composition of the investigating committee and the instructions to be given to it.

I am very sorry not to agree with the proposal of the Argentine representative, for in principle we fully support that of Mr. Austin, the United States representative.

The Government of Costa Rica considers that the committee to be set up should be exclusively composed of countries as far removed as possible from any direct interest in the question.

The representative of the United Kingdom put this very clearly this morning when he said that one could not be both jury and witness in the same dispute.[1]

Objection has been taken to the use of the word "neutral" in this connexion. In fact, there is one thing in which all of us without exception have a very direct interest, namely, that a prompt and successful solution should be found to bring peace and tranquillity once more to this ancient country of Palestine. But there are many countries and many eminent personalities who have no direct interest in the problem, as I have already pointed out, and it is from those countries or those persons that we should choose the members of the committee.

[1] See page 131.

ou d'Asie, un d'Europe occidentale et un d'Europe orientale; pour l'Europe orientale, nous proposons la Yougoslavie ou la Tchécoslovaquie. A notre avis, une commission d'enquête ainsi composée comprendrait tous les éléments nécessaires, aurait du poids et pourrait arriver à une solution équitable de ce difficile problème.

M. DE PAULA GUTIÉRREZ (Costa-Rica) (*traduit de l'espagnol*): La délégation de Costa-Rica désire exposer, dans une brève déclaration, sa position à l'égard de la question actuellement en discussion.

Cette session extraordinaire de l'Assemblée générale étant convoquée exclusivement pour constituer une commission spéciale et lui donner des instructions pour préparer l'examen de la question de la Palestine par l'Assemblée générale au cours de sa seconde session, en septembre prochain, il semble que nous devions tâcher de résoudre cette question de la manière la plus convenable possible, mais aussi dans le plus bref délai.

La commission que nous allons constituer devra accomplir une tâche qui comporte la plus grave responsabilité et je crains que le facteur temps, si limité, ne soit un obstacle sérieux à son succès. En raison de cela, je me permets d'attirer respectueusement l'attention de mes collègues sur cet aspect du problème.

C'est pour cette même raison que je désire féliciter très sincèrement les représentants des Etats-Unis, de la République Argentine, du Salvador et de la Pologne, pour le grand service qu'ils ont rendu à cette Commission en faisant des propositions concrètes pour résoudre la question de la composition de la commission d'enquête et des instructions que nous devons lui donner.

Je regrette vivement de ne pouvoir appuyer la proposition du représentant de l'Argentine, car nous approuvons pleinement, en principe, celle de M. Austin, représentant des Etats-Unis.

Le Gouvernement de Costa-Rica estime que la commission que nous allons nommer doit se composer exclusivement de pays qui soient intéressés à la question le moins directement possible.

Ce matin, le représentant du Royaume-Uni a exposé clairement ce principe, lorsqu'il a dit qu'on ne peut être à la fois juge et partie dans une même cause [1].

On a élevé des objections contre l'emploi du mot "neutres" à ce sujet. En réalité, il y a quelque chose que nous désirons tous, absolument tous, c'est trouver rapidement la formule heureuse qui puisse apporter de nouveau la paix et la tranquillité à cette terre légendaire de Palestine. Il existe un grand nombre de pays et un grand nombre de personnages éminents qui ne sont pas directement intéressés à la question, comme je l'ai déjà signalé, et c'est parmi ces pays et ces personnages que nous devons choisir pour former la commission.

[1] Voir page 131.

That is why, I repeat, we support the suggestion of the United States.

As regards the terms of reference, I think we should be in favour of making them as wide as possible, giving the committee complete freedom of action to investigate and propose solutions. But we do not insist upon this and we support the United States proposal.

Mr. Quo Tai-Chi (China): I wish to make a short statement to clarify the attitude of the Chinese delegation on the various proposals that the delegations have placed before this Committee.

Of the various draft resolutions submitted, our delegation finds itself in agreement with the draft resolution presented by the United States delegation. We believe it is clear, concise and comprehensive. I want to express my agreement particularly with the composition of the committee suggested, and with the non-inclusion of the five permanent members of the Security Council.

Let me state very clearly that this is not due to any desire to evade our responsibility. China yields to none in its desire to contribute to the working of the United Nations whenever and in whatever way possible. But on the present occasion, the attitude of the United Kingdom, as a fellow permanent member of the Security Council, must be respected. Its desire not to be included in this committee of investigation is well known, and the reasons it has advanced demand our consideration and respect.[1] As the mandatory Power for Palestine and as an interested party, I submit it is highly desirable that it should not be included.

In addition, the reason given by the United States representative this morning is a most practical one;[2] that the rule of unanimity among the five permanent members of the Security Council must and should be observed at all times. Inasmuch as it is not advisable to include the United Kingdom, I think the other four permanent members of the Security Council should likewise not be included. I will not say "excluded". I should prefer to use the word "non-inclusion" rather than "exclusion".

This is really a very practical point which must be considered by all the members of this Committee. It is highly essential for the expeditious functioning of the committee, as well as for the final report that is to be produced. This report should command the confidence not only of all concerned but of all the world for its objectivity and disinterestedness. I submit that the names of the countries suggested by the United States resolution would command such confidence and such respect.

With regard to our delegation's attitude, there is a point which I should like to emphasize;

[1] See pages 86, 131.
[2] See page 132.

En conséquence, je le répète, nous sommes pour la formule proposée par le représentant des Etats-Unis.

Quant au mandat de cette commission, nous serions enclins à le vouloir aussi large que possible, donnant à cette commission une liberté complète d'action pour enquêter et proposer des solutions. Mais nous n'insistons pas sur ce point et nous appuyons la proposition des Etats-Unis.

M. Quo Tai-chi (Chine) (*traduit de l'anglais*): Je préciserai en quelques mots l'attitude de la délégation chinoise à l'égard des propositions présentées à la Commission par les différentes délégations.

Parmi les divers projets de résolution, c'est celui des Etats-Unis que notre délégation approuve: il est clair, concis et complet. J'approuve notamment la manière dont il envisage la composition de la commission, qui ne comprendrait pas les cinq membres permanents du Conseil de sécurité.

Je tiens à affirmer de la façon la plus nette que nous n'avons nul désir d'échapper à nos responsabilités. La Chine désire, autant que quiconque, jouer son rôle dans les travaux des Nations Unies en tous temps et de toutes les manières possibles. J'estime cependant que, dans le cas actuel, nous devons avoir égard à l'attitude du Royaume-Uni, comme nous, membre permanent du Conseil de sécurité. Nous savons fort bien que ce pays ne désire pas être représenté à la commission d'enquête, et les raisons qu'il a mises en avant [1] méritent qu'on s'y arrête et qu'on les respecte. Je crois qu'il est extrêmement désirable que le Royaume-Uni, en tant que Puissance mandataire, et partie intéressée, ne soit pas représenté à la commission.

De plus, l'argument invoqué ce matin par le représentant des Etats-Unis [2], selon lequel il faut respecter en tout temps la règle de l'unanimité des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, est d'une grande importance pratique. Etant donné qu'il n'est pas indiqué d'inclure le Royaume-Uni parmi les membres de la commission, je crois que les quatre autres membres permanents du Conseil de sécurité ne doivent pas davantage y être inclus. J'évite à dessein le "exclure" et préfère l'expression "ne pas les inclure".

C'est là, en vérité, une question pratique importante, qui doit s'imposer à l'attention de tous les membres de notre Commission. Elle présente une importance fondamentale pour le bon fonctionnement de la commission d'enquête et la valeur du rapport final qu'elle devra établir. Il faut que ce rapport, par son objectivité, son impartialité, puisse mériter d'emblée la confiance non seulement de tous les intéressés, mais du monde entier. J'estime que la liste de pays proposée dans la résolution des Etats-Unis inspirera ce respect et cette confinance.

Tels sont donc les points sur lesquels je voulais préciser l'attitude de ma délégation: la composi-

[1] Voir pages 86, 131.
[2] Voir page 132.

namely, the composition of the special committee of inquiry, and the non-inclusion of the five permanent members of the Security Council. I reserve my delegation's right to make other comments on the project, if and when it considers it necessary.

The CHAIRMAN: I take it that the argument of the Chinese delegation on the composition of the committee, in so far as the permanent members of the Security Council are concerned, is a sort of modification of the laws of baseball—one out, all out.

Mr. ARCE (Argentina) (*translated from Spanish*): I should have preferred not to have to draw the Committee's attention again to some observations I made yesterday, which seemed to me sufficiently clear.[1]

The Argentine delegation's proposal was very carefully thought out; it was submitted for the consideration of the Member States even before this special session of the General Assembly met. It is based on perfectly clear general principles and it is divided into four quite distinct parts.

One of these is concerned with organization. Contrary to many of the opinions expressed here, I considered that the best way of solving this matter was to bring together all the interests involved, including the great political interests. For this reason I proposed the inclusion of the five permanent members of the Security Council, an Arab State to be drawn by lot and five other States, also to be drawn by lot. The eleven members thus selected would represent the fifty-five nations in a ratio of one to five.

It is true that mathematics and technical methods in general cannot be strictly applied to politics, but we should not forget that mathematics is the most exact of all the sciences known to civilized man. So I chose the number eleven, which has the additional advantage of being the number of members making up the Security Council, and from these eleven, as the representative for the United States said today, we should all like to see the Big Five excluded.

But if the committee is not to be formed on these lines, then my proposal loses its point. I think Mr. Austin put the matter very clearly (and he interpreted my own feelings) when he said "all or none."[2] And in this connexion I do not wish to be accused of any political move or manoeuvre, for my plan and my intentions are far removed from that.

To make that clear, and because of the great respect I have for the Press in general, I should like to point out that an important New York newspaper yesterday made a brief remark to the effect that the Argentine delegation had sup-

[1] See pages 83 to 86.
[2] See page 132.

tion de la commission spéciale d'enquête et le fait que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité ne doivent pas y être inclus. Je me réserve le droit de présenter de nouvelles remarques sur la question, si ma délégation l'estime nécessaire.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Si je comprends bien le raisonnement de la délégation chinoise quant à la composition de la commission, il faut appliquer aux cinq membres permanents du Conseil de sécurité une règle empruntée au *baseball:* un joueur sorti, toute l'équipe sortie.

M. ARCE (Argentine) (*traduit de l'espagnol*): J'aurais préféré ne pas être obligé d'attirer de nouveau l'attention de la Commission sur quelques déclarations que j'ai faites hier et qui me paraissaient suffisamment claires [1].

La proposition A/C.1/149 de la délégation argentine a été élaborée à tête reposée, nous l'avons soumise à l'examen des Etats Membres avant même que se réunisse cette Assemblée générale extraordinaire. Elle repose sur des principes généraux très clairs; elle comprend, en outre, quatre parties tout à fait distinctes.

L'une d'elles traite de l'organisation. Contrairement à la plupart des opinions qui se sont fait jour ici, je pensais que la meilleure manière de résoudre cette question était de confronter tous les intérêts en jeu, y compris les grands intérêts politiques. C'est pourquoi j'ai proposé que cette commission comprenne les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, un Etat arabe tiré au sort, et cinq autres Etats également tirés au sort. Les onze membres de cette commission représenteraient ainsi les cinquante-cinq pays, à raison de un pour cinq.

Il est certain que les mathématiques et la technique, en général, ne peuvent s'appliquer strictement à la matière politique, mais nous ne devons pas méconnaître que les mathématiques sont la science la plus exacte de toutes celles que connaît l'homme civilisé. C'est pourquoi j'ai choisi le chiffre de onze, qui offre, d'autre part, l'attrait d'être le nombre des membres du Conseil de sécurité, et de ce nombre de onze—comme l'a dit aujourd'hui le représentant des Etats-Unis—nous désirerions tous voir exclus les cinq Grands.

Cependant, si cette organisation ne doit pas se faire conformément à ce principe, de ce point de vue, mon projet n'a pas de raison d'être. Il me semble, d'autre part, que M. Austin a déclaré nettement (et il interprète ici mes sentiments): "Ou tous, ou aucun." [2] Et à ce propos, je ne voudrais pas que l'on m'impliquât dans une manœuvre ou une combinaison de caractère politique dont mon projet et mes intentions sont on ne peut plus éloignés.

En conséquence, et en raison du grand respect que j'ai pour la presse en général, je voudrais faire remarquer que la presse a hier, par l'organe d'un très important journal de New-York, publié quelques lignes d'où il ressortait que la déléga-

[1] Voir pages 83 à 86.
[2] Voir page 132.

ported the Soviet delegation's view that the Big Five should be represented on the committee.

Before I had the pleasure of knowing the point of view of our colleague, Mr. Gromyko, the New York papers had already referred to my proposal. Naturally, I do not claim that my proposal influenced the Soviet delegation to take a similar point of view, though I should have been greatly honoured if it were so. But at all events I have not taken points of view from any other delegation, though other delegations may have taken my point of view.

Having corrected this obviously unintentional mistake in the newspaper in question, I wish to emphasize that my proposal was a fair and balanced one, and here I take the liberty of correcting my Polish colleague, who considers that it was not so. He proposes a committee of eleven, like mine, which makes comparison easier; but he proposes a committee in which Europe will have five representatives, America three, Asia one, Africa one and the Arab States one, and in which our colleagues from the Philippines, New Zealand and Australia will not be represented.

Although Europe has only sixteen Member countries, he gives it five representatives. America has twenty-two Member countries, and he gives it three. Arithmetic and algebra, as I studied them—a long time ago unfortunately—can hardly approve of that proportion. Asia, on the other hand, is left with only one representative; Africa with one; the Arabs with one (here I agree) and, I repeat, Oceania or the Pacific States are unrepresented.

I cannot insist upon my own proposal, but I do wish to draw the Polish representative's attention to its proportions, for they are fairer than those he suggests.

The system of drawing by lot has also been criticized, and the Czechoslovak representative, always well-disposed, pointed out that the lot might fall to three or four members of the British Commonwealth to be elected to the committee.[1] I do not suggest that the Czechoslovak representative cast doubts on the impartiality of the States of the British Commonwealth, because it is common knowledge that frequently Canada, New Zealand, Australia (quite often), and South Africa disagree with Great Britain's point of view, and state their reasons for so doing. Any country present and represented here, if drawn by lot, would not forget that the United Nations Charter obliges it to think not in terms of its own political interests, but in terms of the purposes and principles of the United Nations. And I believe that any one of the States of the British Commonwealth would

[1] See page 131.

tion argentine avait adopté le point de vue de la délégation soviétique, selon lequel les cinq Grands doivent faire partie de la commission.

Avant même que j'eusse le plaisir de connaître le point de vue de notre collègue, M. Gromyko, les journaux de New-York s'étaient déjà occupés de ma proposition. Je ne prétends naturellement pas que ma proposition ait influencé les délibérations auxquelles a pu procéder la délégation soviétique pour adopter un point de vue similaire, ce dont je serais très honoré. Mais, quoi qu'il en soit, je désire que l'on prenne acte de ce que je n'ai adopté le point de vue d'aucune autre délégation. En tout cas, ce seraient les autres délégations qui auraient adopté mon point de vue.

Une fois rectifiée cette allusion du journal, allusion qui naturellement n'était pas mal intentionnée, je tiens à faire remarquer, cependant, que mon projet était juste et équilibré. C'est pourquoi je me permets de contredire mon collègue, le représentant de la Pologne, qui n'en a pas jugé ainsi. Il nous propose une commission de onze membres, comme la mienne, et cela facilite le rapprochement. Mais il propose une commission de onze membres où l'Europe serait représentée par cinq membres, l'Amérique par trois, l'Asie par un, l'Afrique par un, les Etats arabes par un, et dans laquelle nos collègues des Philippines, de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie ne seraient nullement représentés.

En dépit du fait que l'Europe compte seulement seize pays Membres, il lui donne cinq représentants. L'Amérique compte vingt-deux Membres, et il lui en accorde trois. L'arithmétique et l'algèbre, que j'ai étudiées il y a déjà assez longtemps, malheureusement pour moi, ne sont pas tout à fait d'accord avec cette proportion. L'Asie, d'autre part, doit se contenter d'un seul représentant, l'Afrique d'un, les Etats arabes d'un (chiffre que j'approuve) et, je le répète, l'Océanie ou les Etats du Pacifique n'ont aucune représentation.

Je ne peux pas insister sur mon projet, mais je voudrais attirer l'attention du représentant de la Pologne sur la proposition que j'ai établie, car elle est plus juste que celle qu'il propose.

A propos de cette organisation, on a critiqué également le système du tirage au sort, et c'est notre ami le représentant de la Tchécoslovaquie, toujours bien disposé, qui a émis cette critique en disant que la hasard pourrait faire que trois ou quatre membres du Commonwealth britannique fissent partie de la commission [1]. Je ne veux pas dire que le représentant de la Tchécoslovaquie a voulu douter de l'impartialité des Etats du Commonwealth britannique, car il est de notoriété publique que, très souvent, et en donnant les raisons, aussi bien le Canada que la Nouvelle-Zélande, l'Australie (peut-être assez fréquemment) et l'Afrique du Sud s'écartent du point de vue de la Grande-Bretagne. Aucun des pays ici présents et représentés, si le sort l'avait désigné, n'oublierait que la Charte des Nations Unies l'oblige à penser non pas en fonction des intérêts politiques de son propre pays, mais en

[1] Voir page 131.

act with as much impartiality as any other State.

Having said this, in order to prevent any possible doubts about certain questions, I would repeat, lest I have not been rightly understood, that as far as the so-called great Powers are concerned, it should be all or none. I do not want to give way on the question of the veto, for I am absolutely against the veto, and I do not call them great Powers, but so-called great Powers. In the United Nations Assembly, the United States, Russia and Great Britain are Powers on the same footing as Costa Rica, Haiti or Argentina.

But, as to my proposal, which on this point is no longer applicable, if the representatives compel me to vote I shall do so against my own proposal because I do not propose to play anybody's political game. My proposal, I repeat, has three other points which concern the duties of the special committee, the persons to be heard before the committee begins its duties and the date on which the committee should present its report.

In this connexion the Swedish representative said that Mr. Austin's proposal was clearer than mine.[1] Will the United States representative allow me to say that in my view my own is clearer, for it establishes the terms of reference quite definitely, its words being "the committee shall have the widest powers"—and I do not enumerate those powers because, if you begin to do that, you may leave out one, two or three points; "it shall have the widest powers," that is to say, all the powers reasonably attributable to a committee appointed to investigate the problem of Palestine. It adds that these wide powers shall be both to record facts and to make recommendations or suggest solutions.

If anything could be clearer and fuller than that, I challenge any of the fifty-four representatives here present to produce it.

My proposal states, in paragraphs 4 and 5, that the United Kingdom, as the mandatory Power in Palestine, shall be heard, also the Arabs and the Jews. I think that is sufficiently clear. I have put it in the fewest possible words, and it is my practice to be very objective; perhaps my Latin American colleagues will excuse me, if in my objectiveness I am not very florid or "tropical" in my manner of expression, for I use only the essential words without adjectives or superfluous additions.

[1] See page 125.

fonction des buts et des principes des Nations Unies. Et j'estime que n'importe lequel des Etats du Commonwealth britannique aurait agi avec autant d'impartialité que tout autre Etat.

Cela dit, pour tirer cette affaire au clair et dissiper tous les doutes qui pourraient exister sur certains points, je vais répéter, pour le cas où je n'aurais pas été bien compris, qu'il faudrait à mon avis que toutes les grandes Puissances fussent représentées ou qu'aucune d'elles ne participât aux travaux de la commission. Je veux parler des Grands, ou de "ceux que l'on appelle les Grands". En cela, j'entends manifester que je ne m'incline pas devant le veto, car je suis absolument opposé au veto. Je ne peux pas les appeler "Grands", mais "ceux que l'on appelle Grands". A l'Assemblée des Nations Unies, les Etats-Unis, la Russie et la Grande-Bretagne sont sur un pied l'égalité avec Costa-Rica, Haïti ou l'Argentine.

Mais ma proposition qui, de ce point de vue, se trouve écartée (si les représentants m'obligeaient à voter, je voterais contre ma propre proposition, car je ne suis pas disposé à faire le jeu politique de qui que ce soit) contient trois autres points et ceux-ci ont trait aux attributions de la commission, aux personnes que l'on doit entendre avant de constituer la commission spéciale, et à l'époque où cette commission devra présenter son rapport.

A ce sujet, j'attire l'attention de mon collègue, le représentant de la Suède, qui a dit que la proposition de M. Austin était plus claire que la mienne[1]. Le représentant des Etats-Unis me permettra de dire que la mienne, à mon avis, est la plus claire. En effet, dans ma proposition, le mandat de cette commission se trouve parfaitement établi en ces termes: "La commission aura les pouvoirs les plus étendus"; et elle ne les énumère pas, car dès que l'on commence à énumérer, on oublie une, deux ou trois attributions; elle aura les pouvoirs les plus étendus, c'est-à-dire tous les pouvoirs que doit raisonnablement avoir une commission à laquelle on confie la tâche de rechercher la vérité dans la question de Palestine. Et elle ajoute que ces pouvoirs les plus étendus s'entendent non seulement pour s'assurer des faits, mais également pour faire des recommandations ou proposer des solutions.

Je défie les cinquante-quatre représentants de me prouver qu'il existe quelque chose de plus clair et de plus étendu que cela.

Mon projet, aux paragraphes 4 et 5, dit que l'on doit entendre la Grande-Bretagne, Puissance mandataire, les Arabes et les Juifs. Il me semble que cela est suffisamment clair. Je le dis avec le moins de mots possible; j'ai l'habitude d'être très objectif; et, peut-être parce que très objectif (que mes collègues de l'Amérique latine m'excusent)mon style est peu fleuri et peu tropical, car j'emploie exactement les mots qu'il faut, sans ajouter d'adjectifs ni de mots superflus.

[1] Voir page 125.

Finally in paragraph 6, my proposal states that the investigating committee shall transmit its report to the Secretary-General not later than 1 September so that he may have time to print and circulate it and we may all be duly informed.

So paragraph 2 of my proposal is now dead and buried. Three of the so-called great Powers refuse to be represented on the committee and, as far as I am concerned, it is enough if one refuses, because all or none should be represented.

In the other paragraphs, I have clearly stated the committee's terms of reference. I have also stated who should be heard and the time limit for the presentation of the report.

So I waive the second paragraph, but I maintain the others and I shall fight for their approval in the form in which I proposed them because, if you will pardon my lack of modesty, I consider that I have submitted them very clearly, in the fewest possible words, and in a manner which I believe has received the approval of all here present.

Having given these explanations, I hope there will be no need for the Argentine delegation to speak again until the time for voting comes.

The CHAIRMAN: I must not yield to the temptation the Argentine representative has extended to me of following him into the *mystique* of the British Commonwealth of Nations. I should also like to assure him that all the proposals which have been submitted to this Committee, and will be submitted in the future, are marvels of lucidity, wisdom, and political intelligence; and that certainly includes his own.

Mr. ASAF ALI (India): We have just listened to an extremely lucid, compelling and persuasive speech by the representative of Argentina who has undoubtedly given distinct proof of the fact that his approach here is impartial and objective. However, we have four proposals before us and it appears that some way must be found of reconciling these proposals in such a form that a composite whole may be acceptable to all.

May I invite the attention of the Committee to a fact which appears to have been lost sight of in the general discussion that has taken place today. Before we proceed to think of the constitution and composition of the committee, we ought to be able to make up our minds about the terms of reference. We must know what the body which we are going to constitute will be called upon to do.

Certain terms of reference have been proposed by all the four sponsors of the four proposals. Will it not be conducive to economy of time if we appoint a sub-committee, to consider the terms of reference and submit its final draft which may be the result of a happy compromise of the four proposals. That will give us some basis to work on. The next step, which would

Finalement, mon projet dit également, dans son paragraphe 6, que cette commission d'enquête devra remettre son rapport au Secrétaire général le 1er septembre, pour que celui-ci ait le temps de le faire imprimer et de le distribuer et que nous en ayons tous connaissance en temps opportun.

Ainsi, le paragraphe 2 de mon projet de résolution est mort et enterré. Trois de "ceux que l'on appelle Grands" renoncent à figurer dans la commission et, pour ma part, que l'un d'eux seulement y eût renoncé, cela reviendrait au même, car ils doivent y être tous ou aucun n'y doit être.

Dans le reste du projet, j'ai fixé avec clarté les attributions ou pouvoirs; j'ai indiqué qui doit être entendu et la date limite de la remise du rapport.

Je renonce donc au paragraphe 2, mais je maintiens les autres et je lutterai pour qu'on les adopte tels que je les ai proposés, car, pardonnez-moi mon manque de modestie, il me semble que je les ai présentés avec toute la clarté et le moins de mots possible et dans une forme telle que j'estime qu'ils ont déjà reçu l'approbation de toutes les délégations ici présentes.

Après ces explications, j'espère que la délégation de l'Argentine n'aura pas besoin de demander à nouveau la parole avant le vote.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je résisterai à la tentation de m'engager, à la suite du représentant de l'Argentine, dans une discussion de la mystique du Commonwealth britannique. Je tiens aussi à l'assurer que toutes les propositions déjà soumises à notre Commission — et celles qu'on lui soumettra à l'avenir — sont des merveilles de clarté, de sagesse et de sens politique; et ces qualités s'appliquent sans aucun doute à la proposition qu'il nous présente.

M. ASAF ALI (Inde) (*traduit de l'anglais*): Nous venons d'entendre un discours extrêmement clair et persuasif, prononcé par le représentant de l'Argentine, qui nous a prouvé indubitablement qu'il aborde la question d'une façon impartiale et objective. Ceci dit, nous restons saisis de quatre propositions et il semble qu'il nous faille trouver un moyen quelconque de les concilier et de les réunir en une seule que tous les Membres puissent accepter.

Permettez-moi d'attirer votre attention sur un fait qu'on a perdu de vue, me semble-t-il, au cours de la discussion générale d'aujourd'hui. Avant de nous mettre à songer à la constitution et à la composition de la commission, il faudrait prendre une décision sur son mandat. Il faut que nous sachions ce que l'organisme que nous allons créer sera appelé à faire.

Ces quatre projets proposent de donner à la commission certaines instructions. Ne serait-ce pas gagner du temps que de nommer une sous-commission qui étudierait le mandat et nous soumettrait le projet final issu d'un heureux compromis entre ces quatre propositions? Nous aurions alors une base de travail. Nous passerions ensuite, tout naturellement, à l'examen de

naturally follow, is to consider the question of the composition and constitution of the committee.

I do not wish to say very much at this stage of the discussion concerning the first point because if the appointment of a sub-committee is likely to be accepted, the entire discussion we may carry on today will become unnecessary.

But in so far as the next point is concerned, I do feel that although there is forcible logic in the proposition of the representative of Argentina there is equally forcible logic in the case which was put forward by the representative of the United States, as well as in the statement made by the representative of the United Kingdom. They maintain that the five Powers who sit permanently on the Security Council—and here I am following the lead of the representative of Argentina by omitting the word "great", by eliminating the adjective because all the Powers here are great in themselves—cannot possibly participate in the work of this committee for the simple reason that at least two of them, by their own profession, are considered interested parties.

The United Kingdom, particularly, is in a very awkward position. One party accuses it of maladministration. Another party accuses it of holding a mandate which is *ultra vires*. Therefore, the United Kingdom becomes an accused person and has to go into the dock. In the next moment, it is required to sit on this committee, a kind of fact-finding committee which is to marshal facts for others. The next step will be for it to come and sit here as the jury; and finally, I suppose it will have to become a judge.

It is impossible for a party to be an accused person and, at the same time, to become a jury and a judge and a marshaller of facts. I am afraid that position becomes untenable. Therefore, the United Kingdom has very rightly decided not to be a party to this committee. The United States has also excused itself for similar reasons.

That leaves three more permanent members of the Security Council to consider. So far as the Union of Soviet Socialist Republics is concerned, by virtue of the fact that it is in close proximity to this particular area, and might also be interested in the developments which are taking place there, both in the Arab world and in Palestine, it would be much the best for the Soviet Union to refrain from participation in the work of the committee.

Two more permanent members are left. France was a mandatory in Syria, and we can see even now that although it has abandoned that mandate, France too may be considered an interested party in one way or another, with respect to trade, and to many other connexions with that part of the world.

That leaves only China. China is always ready to co-operate, and has already said that it would not mind keeping out if it were called to serve upon this committee. I, personally, would advise China to keep out, because the

la composition et de la constitution de la commission.

A ce stade de la discussion, je ne parlerai guère du premier point, car si l'on accepte de créer une sous-commission, toute discussion à laquelle nous pourrions nous livrer aujourd'hui serait oiseuse.

Il n'en va pas de même pour le deuxième point. Je suis sensible à la logique de la proposition du représentant de l'Argentine, mais je le suis tout autant à la logique de l'argumentation du représentant des Etats-Unis et de la déclaration du représentant du Royaume-Uni. Ceux-ci maintiennent que les cinq Puissances qui siègent de façon permanente au Conseil de sécurité (comme le représentant de l'Argentine, j'évite de parler de "grandes" Puissances et j'élimine l'adjectif, simplement parce que toutes les Puissances ici présentes sont grandes par elles-mêmes) ces représentants maintiennent, dis-je, que les cinq Puissances ne peuvent absolument pas participer aux travaux de la commission d'enquête pour la simple raison que deux au moins d'entre elles, elles le reconnaissent, sont à considérer comme parties intéressées.

Le Royaume-Uni, en particulier, se trouve dans une situation très délicate. Une des parties l'accuse de mauvaise administration. Une autre partie l'accuse de détenir un mandat qui est *ultra vires*. Voilà donc ce pays transformé en accusé et obligé de s'asseoir au banc des accusés. L'instant d'après, on lui demande de siéger à cette commission, qui est une sorte de commission chargée d'établir les faits, une sorte d'organe d'instruction. Un peu plus tard, ce pays siégera ici comme membre du jury; et, en fin de compte, il jouera le rôle de juge.

On ne saurait admettre qu'une partie puisse être à la fois accusé, juré et juge, et soit, en outre, chargée de l'instruction. Ce serait là une situation intenable. En conséquence, le Royaume-Uni a très justement décidé de ne pas faire partie de cette commission. Les Etats-Unis se sont excusés, aux aussi, pour des raisons semblables.

Il ne nous reste donc à considérer que les trois autres membres permanents du Conseil de sécurité. L'Union des Républiques socialistes soviétiques est très proche de la région en question, elle s'intéresse peut-être aussi aux événements qui s'y déroulent, tant dans le monde arabe qu'en Palestine; il vaut donc mieux qu'elle s'abstienne de participer aux travaux de la commission.

Il reste encore deux membres permanents. La France était Puissance mandataire en Syrie. Il semble que, quoique la France ait abandonné ce mandat, on puisse, elle aussi, la considérer comme partie intéressée, en quelque sorte, en raison des liens, commerciaux et autres, qui l'unissent à cette partie du monde.

Reste maintenant la Chine. La Chine est toujours prête à apporter son aide. Elle a dit d'autre part qu'elle ne voyait aucun inconvénient à s'abstenir. Pour ma part, je lui conseille de s'abstenir, parce que les quatre autres Puissances,

other four Powers are, for some reason or other, either standing away from this committee, or in any case, imposing upon themselves a self-denying ordinance. It would be only courteous to its colleagues to say: "All right, friends, we have been on the Security Council all this time. We sit together and we discuss matters there. Now let us stand by your side, stand away and see what is going to happen."

That means that the five permanent members of the Security Council are eliminated. Once these five are eliminated, we are left with the fifty. Therefore the mathematics and algebra, to which our great and learned friend from Argentina was referring, will have to be modified accordingly, and some other proportion will have to be considered. I entirely agree with him that the proposal that has come forward from Poland somehow omits (I imagine by sheer inadvertence, perhaps) a great part of the world; namely, Australia, New Zealand and the Philippines.

Let us think in terms not merely of Powers but of human beings. Asia happens to contain more than half of the population of the entire globe. If only one representative is to come from Asia, it would appear that he will carry with him—(whoever he happens to be)—at least the votes of the people whom he represents. Supposing it were China, it would be five hundred million people; supposing it were India, it would be four hundred million people, and so on. I should be quite satisfied if the committee were to take into account not merely Powers but the actual population of the world and reflected the conscience and the votes of so many people. Any suggestion that may be made with regard to the committee must, in my opinion, be based on some consideration being given to what I have just stated. It is only a matter of principle.

At this stage I am not prepared to suggest any names, because that would become invidious, but I would request the Committee, when making any decision with regard to the constitution and composition of the special committee, to take these principles into consideration. At this stage I shall be content if you will be so kind as to narrow down the issue for the immediate future, namely, whether it is not desirable at this stage to appoint a sub-committee to settle the terms of reference and to frame the issues which have to be referred to the committee which is to be established.

The CHAIRMAN: I should be very glad to narrow down the issue, but I think the time has not yet come for that. We will have to proceed with our general discussion. At the close of that discussion, this afternoon, I hope, we may be in a position to narrow down the issue along the lines suggested by our colleague from India, and we can return to his suggestion at that time.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): At the

pour une raison ou pour une autre, ou bien déclinent de siéger à cette commission, ou, en tous cas, s'imposent le renoncement. La simple courtoisie obligerait leur collègue à leur dire: "C'est bon, mes amis, nous avons siégé au Conseil de sécurité jusqu'à présent. Là, nous siégeons ensemble et nous discutons diverses questions. A présent, nous allons rester à vos côtés, nous tenir à l'écart comme vous et attendre les événements".

Les cinq membres permanents du Conseil de sécurité sont donc éliminés. Sur un total de cinquante-cinq Membres, il nous en reste cinquante. Il faut donc revoir nos calculs et notre algèbre, auxquels faisait allusion notre savant ami d'Argentine, et envisager une nouvelle répartition des sièges. Je suis entièrement d'accord avec lui pour faire remarquer que la proposition polonaise omet, par pure inadvertance sans doute, une grande partie du monde; c'est-à-dire l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les Philippines.

Ne nous laissons pas hypnotiser par la notion de Puissance, pensons aussi aux êtres humains. L'Asie contient plus de la moitié de la population du globe. Si elle n'a qu'un seul représentant, il sera pour le moins (quel qu'il soit) le porte-parole du peuple qu'il représente: dans le cas de la Chine, cinq cents millions d'habitants; dans le cas de l'Inde, quatre cents millions d'habitants, et ainsi de suite. Je me déclarerai satisfait si, en établissant cette commission, on ne se contente pas de faire état de la notion de Puissance, si l'on tient compte des chiffres de la population, bref, si la commission est le reflet de la conscience et de l'opinion du grand nombre. Toute proposition formulée en ce qui concerne la commission doit s'inspirer dans une certaine mesure des considérations que je viens d'exposer. Ce n'est là qu'une question de principe.

Au point où nous en sommes, je n'ai pas l'intention de suggérer des noms, car on pourrait m'accuser d'être tendancieux. Je demande toutefois à notre Commission, lorsqu'elle décidera de la constitution et de la composition de la commission spéciale, d'avoir égard au principe que je viens d'énoncer. Au point où nous en sommes, je me déclarerai satisfait si vous voulez bien, pour le moment, circonscrire la question, c'est-à-dire considérer s'il ne vaut pas mieux, pour l'instant, charger une sous-commission de définir le mandat et de délimiter les problèmes que devra étudier la commission que nous devons créer.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je serais très heureux de circonscrire la question, mais je crois que le moment de le faire n'est pas encore venu. Il nous faut poursuivre la discussion générale. Lorsque celle-ci sera close, cet après-midi je l'espère, nous serons peut-être en mesure de circonscrire la question dans le sens indiqué par collègue de l'Inde et nous pourrons alors revenir à sa proposition .

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Au début

beginning of our debate I assumed that we should not start to discuss the composition of the committee which is to be appointed by the General Assembly to prepare suitable proposals for the regular session of the General Assembly. Nevertheless, it appears from the discussion which is taking place that we have begun at the end, that is to say, by discussing the composition of the committee, although it would have seemed more logical to discuss the question of the composition of the committee and of the purposes and functions of this committee after hearing representatives of the Jewish and Arab organizations of Palestine and the opinions of delegations wishing to speak on the substance of the question on the agenda of the General Assembly.

But now, faced with the actual situation, that is to say, with the fact that the discussion of the composition of the committee has already developed and is in existence, I intend to express the view of the Soviet delegation on the question of the composition of the committee.

I shall not touch on the question of the purposes and functions of this committee, as I think that this is not timely at the present moment and that this view is apparently shared by a majority of the other representatives who have spoken during this debate.

With regard to the question of the composition of the committee, I should like first of all to draw the attention of my fellow representatives to the fact that the Palestine problem has become an important one. The very fact that this question was placed on the agenda of the General Assembly of the United Nations speaks for itself. If this question were not an important one, the General Assembly would not, of course, have met in special session to discuss it. The fact that the United Nations decided to call a special session devoted to this problem is in itself worthy of serious attention. This fact confirms that our Organization attaches great importance to the Palestine problem. Furthermore, the fact that the General Assembly of the United Nations has decided to discuss and consider the problem of Palestine, of her fate and her future, lays upon our Organization the responsibility for the decisions which it is about to take.

By deciding to discuss and consider the Palestine problem, the United Nations has undertaken the responsibility for the future fate of that country. This is the only way in which we can interpret the present situation. It is therefore apparent that the United Nations has taken upon itself the responsibility for the decisions which it will take on the Palestine problem. At the same time we hear assertions that, although the United Nations has taken the responsibility, yet the five Powers which are permanent members of the Security Council should not take this responsibility upon themselves, at least in the initial stages of the discussion of this question.

The Soviet delegation considers that such assertions and such an attitude are unjustifiable

de cette discussion, je pensais que nous ne commencerions pas l'étude de cette question par un débat portant sur la composition de la commission qui doit être nommée par l'Assemblée générale pour préparer les propositions à soumettre à la session régulière de l'Assemblée générale. Mais il ressort de la tournure prise par nos débats que nous avons commencé par la fin, c'est-à-dire par l'examen de la composition de la commission. Pourtant, il eût été logique de n'examiner la composition et le mandat de la commission qu'après avoir entendu les représentants des organisations juives et arabes de Palestine, ainsi que les délégations désireuses d'exposer leurs vues sur le fond de la question qui figure à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

Cependant, compte tenu de la situation de fait, à savoir que la discussion sur la composition de la commission est déjà engagée, j'ai l'intention d'exposer les vues de la délégation soviétique sur cette question de la composition de la commission.

Je n'aborderai pas la question des tâches et fonctions de cette commission car j'estime que, pour le moment, cela ne serait pas tout à fait opportun; telle semble être, d'ailleurs, l'opinion de la plupart des représentants qui ont pris la parole au cours de ce débat.

Pour ce qui est de la composition de la commission, je voudrais tout d'abord attirer l'attention des délégations sur l'importance qu'a prise la question palestinienne. Le seul fait que l'Assemblée générale ait inscrit cette question à l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies est déjà significatif. Si cette question n'était pas importante, l'Assemblée générale ne se serait sans doute pas réunie en session extraordinaire pour l'examiner. Que les Nations Unies aient décidé de convoquer une session extraordinaire consacrée à cette question, c'est là un fait qui à lui seul mérite une attention toute particulière. Il confirme que notre Organisation attache une très grande importance à la question palestinienne. De plus, le fait que l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé de discuter et d'examiner la question de la Palestine, de son sort et de son avenir, engage aussi la responsabilité de notre Organisation pour les décisions qu'elle va prendre.

En décidant de discuter et d'examiner la question de Palestine, les Nations Unies ont pris par là même la responsabilité du sort ultérieur de ce pays. Ce n'est qu'ainsi qu'on peut, en ce moment, interpréter la situation. Donc, les Nations Unies ont assumé la responsabilité des décisions qu'elles prendront sur la question de la Palestine. Cependant on nous affirme, d'autre part, que bien que l'Organisation des Nations Unies ait accepté la responsabilité des décisions à prendre, les cinq Puissances qui sont membres permanents du Conseil de sécurité ne doivent pas assumer cette responsabilité, tout au moins pendant le stade initial de l'examen de cette question.

La délégation soviétique considère que des vues et attitudes de ce genre ne peuvent se justi-

in view of the significance attached by the Organization to the Palestine problem. There are no grounds for disagreeing with the fact that the five Powers, like the United Nations as a whole, should also take upon themselves together with the Organization the responsibility, not only for final decisions which may be taken by the Organization, but also for the preparation of these decisions. It is difficult to understand why the Organization as a whole takes upon itself the responsibility for the decisions and for their preparation, whereas the great Powers, who bear the greatest responsibility for the maintenance of international peace and security, decline this responsibility.

The Soviet representative finds even more incomprehensible the attitude of the great Powers themselves, who are unwilling to undertake this responsibility. Such an attitude cannot be justified in view of the United Nations' decision to settle the fate of Palestine for the future, and in view of the responsibility undertaken by the United Nations in connexion with the consideration of the Palestine problem.

For its own part, the Soviet Union is prepared to take upon itself, together with the other permanent members of the Security Council and together with the United Nations as a whole, the responsibility not only for final decisions which may be taken by our Organization on the Palestine problem, but also for the preparation of these decisions. The preparation of the decisions is also an important and responsible stage. In the view of some delegations which have taken part in our debate, it would seem that the five Powers who are permanent members of the Security Council cannot take an equal place with the other States Members of our Organization in the preparation of decisions on the Palestine problem.

The Soviet delegation is unable to agree with this point of view. We cannot agree that the five great Powers cannot take an equal place with small States in the consideration of the Palestine problem, even at this initial stage. What grounds are there for placing the five great Powers on a different footing from other States in the consideration of this question? The Soviet delegation considers that there are no such grounds.

When I spoke of the composition of the committee, I pointed out that the Soviet Union is prepared to take its share of responsibility, not only for possible final decisions on this question, but also for the preparation of these decisions, for the preparation of proposals for the next session of the General Asembly.

The Soviet delegation considers that in deciding the question of the composition of the committee, a number of political and geographical factors should be taken into account and

fier, étant donné l'importance que l'Organisation attache à la question de Palestine. Il n'y a aucune raison pour se refuser à admettre que les cinq Puissances, aussi bien que l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble, doivent accepter, en même temps que l'Organisation tout entière, la responsabilité, non seulement des décisions finales que l'Organisation pourra prendre, mais aussi de la préparation de ces décisions. On comprend difficilement que l'Organisation dans son ensemble puisse accepter à la fois la responsabilité pour les décisions et pour leur préparation, alors que les grandes Puissances à qui incombe, en grande partie, le fardeau du maintien de la paix et de la sécurité, échapperaient à cette responsabilité.

La délégation soviétique comprend encore moins l'attitude de celles des grandes Puissances qui désirent elles-mêmes se soustraire à leurs responsabilités. Compte tenu de la décision prise par l'Organisation des Nations Unies de déterminer l'avenir de la Palestine, et compte tenu de la responsabilité que l'Organisation assume en examinant la question palestinienne, une telle attitude de la part des grandes Puissances ne saurait se justifier.

L'Union soviétique est prête quant à elle à assumer, de concert avec les autres Puissances qui sont membres permanents du Conseil de sécurité et avec l'ensemble de l'Organisation des Nations Unies, non seulement la responsabilité des décisions finales que pourra prendre notre Organisation dans la question palestinienne, mais aussi la responsabilité de préparer ces décisions. La préparation des décisions constitue, elle aussi, une étape d'une grande importance. D'après les vues de certaines délégations qui ont pris part à la discussion, il apparaîtrait que les cinq grandes Puissances qui sont membres permanents du Conseil de sécurité ne peuvent participer sur un pied d'égalité avec les autres Etats Membres de notre Organisation à la préparation des décisions relatives à la question palestinienne.

La délégation soviétique ne peut accepter ce point de vue. Il est impossible d'admettre que les cinq Puissances ne puissent participer sur un pied d'égalité avec les petits pays à l'étude de la question palestinienne, même s'il ne s'agit que du stade présent, initial, de l'examen. Quelle raison y aurait-il, dans l'étude de cette question, de placer les cinq grandes Puissances dans une situation différente de celle des autres pays? La délégation soviétique estime qu'il n'y a aucune raison pour le faire.

Quant à la composition de la commission, j'ai déjà indiqué que l'Union soviétique était prête à assumer sa part de responsabilité, non seulement quant aux décisions finales qui pourront être prises dans cette question, mais aussi en ce qui concerne la préparation de ces décisions, c'est-à-dire l'élaboration des propositions à soumettre à la prochaine session de l'Assemblée générale.

La délégation soviétique estime qu'en déterminant la composition de la commission, il faut tenir compte d'un certain nombre de facteurs politiques et géographiques et prendre une déci-

a decision should be taken which would lead to the establishment of a really representative and, at the same time, efficient committee.

For instance, the Soviet delegation sees no grounds for objecting to the inclusion in the composition of this committee of one of the Arab States, which, of course, show great interest in the Palestine problem. Naturally there can be no objections against the inclusion in the committee of representatives from the Latin-American States and from other parts of the world.

I have already pointed out that this committee must be representative. In establishing the committee, therefore, we should take into account certain political and geographical factors.

I should also like to draw the Committee's attention to the following. It is enough to ask oneself the question: in what circumstances will it be easier to reach agreement on the Palestine problem at the forthcoming session of the General Assembly? Will it be if the five great Powers participate in the preparation of proposals and decisions, or if the five great Powers stand aside? It is obvious that there will be fewer difficulties in reaching agreement on the Palestine question at the next regular session of the General Assembly if the five Powers take part in the preparation of the relevant recommendations for the General Assembly.

I think it would be very difficult to contest this view. I think it is self-evident. If this is so, why should we not endeavour to ensure the easiest method of reaching agreement at the forthcoming session of the General Assembly? I think that by deciding to include the five great Powers in the composition of the committee we should create the most favourable conditions for reaching agreement when we come to take definite and final decisions on the Palestine problem.

Would the inclusion of the five great Powers in the committee in any way prejudice the prestige of the small States? No, it would not. The small States co-operate with the five great Powers in all the organs of the United Nations. They have worked together in the Security Council, in the Economic and Social Council and in some other organs. Hence, there can be no question that the participation of the great Powers in the committee would in any way prejudice the prestige of the smaller States. This question does not arise here.

If, on the contrary, there were any question of setting up a committee composed only of the great Powers, we might indeed be asked for what reason we were recommending the establishment of a committee composed only of the great Powers. But this is not the case. It is a question of setting up a committee consisting of representatives from large and small States. Thus, considerations of prestige simply do not exist.

sion qui établisse une commission à la fois capable de travailler et pleinement représentative.

Ainsi, la délégation soviétique ne voit pas pourquoi on s'opposerait à la présence, au sein de cette commission, de l'un des pays arabes, pays qui, tout naturellement, manifestent un vif intérêt pour la question palestinienne. Evidemment, rien ne s'oppose non plus à ce que la commission comprenne également des représentants de pays de l'Amérique latine et des autres parties du monde.

J'ai déjà dit que la commission devait être représentative. C'est pourquoi, en la constituant, on doit tenir compte d'un certain nombre de facteurs de caractère politique et géographique.

Je voudrais aussi attirer l'attention de la commission sur le point suivant. Il suffit de se poser la question: dans quel cas sera-t-il plus facile, à la prochaine session de l'Assemblée générale, de nous entendre sur la question palestinienne? Est-ce dans le cas où les cinq Puissances auront pris part à la préparation des projets et des décisions, ou bien dans le cas où les cinq Puissances se seront tenues à l'écart? Il est évident qu'il sera moins difficile de nous entendre sur la question palestinienne, à la prochaine session ordinaire de l'Assemblée générale, dans le cas où les cinq Puissances auront pris part à la préparation des recommandations qui seront soumises à l'Assemblée générale.

Il est difficile, à mon avis, de réfuter cette thèse; elle me semble évidente. S'il en est ainsi, pourquoi ne pas nous engager dans une voie qui offre les meilleures possibiltés d'entente à la prochaine session de l'Assemblée générale? A mon avis, si nous décidions de faire entrer les cinq grandes Puissances dans la commission, nous aurions créé, par là même, les conditions les plus favorables pour aboutir à une entente au moment où nous aurons à prendre des décisions formelles et définitives au sujet de la question palestinienne.

La participation des cinq grandes Puissances aux travaux de la commission porterait-elle atteinte, si peu que ce soit, au prestige des petits pays? Nullement. Les petits pays coopèrent avec les cinq grandes Puissances dans chacun des organes de l'Organisation des Nations Unies. Ils ont coopéré avec elles au Conseil de sécurité, au Conseil économique et social et dans certains autres organes. Par conséquent, il ne peut y avoir aucun doute que la participation des cinq grandes Puissances à cette commission ne peut aucunement porter atteinte au prestige des petits pays. C'est une question qui ne se pose même pas.

S'il s'agissait, au contraire, de créer une commission composée uniquement des grandes Puissances, c'est alors qu'on pourrait nous demander pourquoi nous proposons de limiter la commission aux cinq grandes Puissances. Mais tel n'est pas le cas. Il est question ici de créer une commission comprenant les représentants des grandes et des petites Puissances. Par conséquent, il n'y a pas lieu d'invoquer des considérations de prestige; il n'y en a point ici.

I should now like to say a few words with regard to the Argentine proposal. The remarks I have just made define the attitude of the Soviet delegation in relation to the proposal submitted for our discussion by the representative of the United States.

In one respect, the Argentine draft compares favourably with that submitted by the United States, since it provides for the establishment of a committee composed both of the representatives of the five great Powers and of the representatives of a number of small States. In this connexion we must admit that the draft submitted by the Argentine delegation has the advantage, since it is based on the fact that the five Powers should not be deprived of the responsibility of participating in the preparation of decisions on the Palestine problem.

There is another side, however, to the Argentine draft with which the Soviet delegation is unable to agree unles it is duly amended and modified, which I think is possible. The Argentine draft proposal prejudices the interests of the countries of eastern Europe. I have already pointed out that this committee should be a representative one and that political and geographical considerations must be taken into account when it is established; if we base ourselves on this contention—and I think that this is in conformity with the interests of the United Nations—we must admit that from the point of view of representation on this committee the Argentine draft proposal is adverse to the eastern European States.

We all know the part they played in the struggle against our common enemy and we know that these States are interested in the maintenance of peace and in the peaceful regulation and settlement of all kinds of political or other disputes or situations arising in various parts of the world. I do not think that anyone will question the wish of these countries—including, of course, the Soviet Union—that the disputes, friction, or situations which may arise in various parts of the world and which are worthy of the attention of the United Nations should be settled by peaceful methods, in the interests of universal peace and in the interests of our Organization.

I have already pointed out that, in my opinion, it is possible somewhat to amend the Argentine draft proposal, so that the composition of the committee which we are about to set up may really be called equitable. I think that the proposal submitted by the representative of Poland[1] is an equitable one, and that it corresponds with the need of establishing a representative committee. This proposal takes account of all the considerations we should bear in mind.

Finally, I should like to draw the attention of this Committee to the fact that we have several examples of the establishment of specific organs of the United Nations, and examples of how these organs are set up with a view to making them really representative. For in-

[1] See pages 138 to 140.

Je voudrais maintenant dire quelques mots au sujet de la proposition argentine. Les remarques que j'ai présentées précisent déjà l'attitude de la délégation soviétique à l'égard de la proposition que le représentant des Etats-Unis d'Amérique a soumise à notre examen.

Sur un point, le projet argentin se distingue avantageusement du projet présenté par les Etats-Unis d'Amérique: il prévoit la création d'une commission comprenant aussi bien les représentants des cinq grandes Puissances que ceux d'un certain nombre de petits pays. Il faut reconnaître que le projet présenté par la délégation de l'Argentine comporte à cet égard un avantage, du fait qu'il ne prive pas les cinq Puissances de la possibilité de prendre part à l'élaboration des décisions qui seront prises dans la question palestinienne.

Le projet argentin a toutefois un autre aspect, que la délégation soviétique ne peut accepter, à moins que le projet ne soit amendé et modifié dans la mesure voulue, ce qui me paraît possible. Le projet argentin méconnaît gravement les intérêts des pays de l'Europe orientale. J'ai déjà dit que la commission doit être représentative, qu'en la constituant, nous devons tenir compte des facteurs politiques et géographiques. En partant de ce principe qui, à mon avis, répond aux intérêts de l'Organisation des Nations Unies, il faut reconnaître qu'en ce qui concerne la représentation au sein de la commission, le projet argentin porte gravement atteinte aux droits des pays de l'Europe orientale.

Nous connaissons tous le rôle que ces pays ont joué dans la guerre contre notre ennemi commun, nous connaissons tous l'intérêt que ces pays portent au maintien de la paix et au règlement pacifique des conflits ou des situations politiques ou autres qui peuvent se présenter dans les différentes parties du monde. Personne, je pense, ne voudra contester que ces pays (y compris, bien entendu l'Union soviétique) sont intéressés à ce que les conflits, les malentendus et les situations qui peuvent surgir dans les différentes parties du monde, et qui méritent de retenir l'attention de l'Organisation des Nations Unies, soient réglés par des moyens pacifiques, pour le bien de la paix générale et pour le bien de notre Organisation.

J'ai déjà dit qu'il est possible, à mon avis, d'amender quelque peu le projet argentin, en sorte que la composition de la commission que nous allons créer soit réellement équitable. La proposition qu'a soumise ici le représentant de la Pologne[1] me semble équitable; elle répond à nos desiderata, à savoir la formation d'une commission représentative. La proposition polonaise tient compte de tous les facteurs qui doivent entrer en jeu.

Enfin, j'attirerai également l'attention de la Commission sur les exemples dont nous pouvons nous inspirer et qui nous montrent comment se sont créés certains organes de l'Organisation des Nations Unies, comment la composition de ces organes a été déterminée afin de les rendre

[1] Voir pages 138 à 140.

stance, it would suffice to take the example of the Security Council to see that in the establishment of that organ we indeed took into consideration those factors which should be borne in mind. I do not think anyone can assert that the composition of the Security Council is unsuitable or unsatisfactory from the point of view of the representation of definite groups of States, —if I may so expres myself,—and of various parts of the world. In any case, I have never heard any such complaints.

I think that in discussing the question of establishing other subsidiary political organs of the United Nations, we should bear in mind the same factors which were taken into account, for instance, when the Security Council was established. This might lighten our task and might increase the possibility of reaching agreement on the composition of this committee and also on other questions.

Of course, if we do not base ourselves on this consideration, namely, that of an equitable approach to the establishment of the committee or of any other subsidiary organ of the United Nations, but if we unduly emphasize or give undue significance to possible combinations of votes—even if we do this tacitly—this would, of course, be highly undesirable, and would lead us not to an agreement, but, on the contrary, to disagreement on various questions. By doing so, we should, if I may so express myself, be chopping away the branch on which we are sitting, for it is impossible to seek agreement, to seek a correct and, if possible, unanimous decision of the question, and at the same time not to be guided by the interests of an equitable decision of the question of the composition of the committee which is to prepare the relevant proposals.

Perhaps I have spoken more frankly than some other representatives in discussing the question of the composition of the committee. My only purpose in doing so, however, was that we should understand each other better, that we should try to find a possibility of reaching agreement and, at any rate, should try to reduce our differences to a minimum, since this is particularly important at the initial stage of the discussion of the problem.

We should base ourselves, from the very beginning of the discussion of this question, on our common interests, and should endeavour to settle all these questions equitably without prejudicing the interests and rights of certain States, but on the contrary, by duly taking into account the interests of all the States. We should also endeavour to make those proposals and recommendations which may be prepared by the committee conform to the greatest possible extent with the interests of all States Members of the United Nations.

The Soviet Union is not materially interested in the Palestine problem. It is not necessary for me to enlarge on this, since I think that this is self-evident. The Soviet Union is not directly interested in the Palestine problem from the

vraiment représentatifs. Qu'il me suffise de vous rappeler, par exemple, le cas du Conseil de sécurité, pour la composition duquel on peut dire qu'on a tenu compte effectivement de tous les facteurs qui doivent entrer en jeu. Personne ne peut soutenir, me semble-t-il, que la composition du Conseil de sécurité soit inadéquate ou peu satisfaisante quant à la représentation des divers groupes de pays (s'il m'est permis de m'exprimer ainsi) et des diverses parties du monde. Pour ma part, en tous cas, je n'ai entendu aucun reproche à ce sujet.

Il me semble donc qu'en préparant la création d'autres formations subsidiaires devant représenter les organes politiques des Nations Unies, nous devrions, là aussi, tenir compte des facteurs qui ont joué, par exemple, lors de la création du Conseil de sécurité. Cela pourrait alléger notre tâche et nous permettre de tomber plus facilement d'accord sur la composition de cette commission, aussi bien que sur d'autres questions.

Certes, si nous nous inspirons d'autres considérations que celles-ci, si ce n'est pas l'esprit d'équité qui nous anime lorsque nous préparons la création de cette commission ou la création de tout autre organe subsidiaire des Nations Unies, si nous donnons trop d'importance, sans toutefois le dire, aux combinaisons de vote qui peuvent se produire, nous aboutirons à une situations très fâcheuse et, bien loin d'arriver à un accord, nous nous trouverons en face de divergences sur certaines questions. En agissant ainsi, nous risquerions (s'il m'est permis de m'exprimer ainsi) de couper la branche sur laquelle nous sommes assis; en effet, on ne peut s'efforcer d'aboutir à un accord, on ne peut désirer une solution équitable et qui soit, si possible, le résultat d'une décision unanime, tout en méconnaissant la nécessité de donner une composition équitable à la commission chargée de préparer les propositions correspondantes.

Peut-être, en traitant de la composition de la commission, ai-je parlé plus franchement que certains autres représentants. Si je l'ai fait, c'est uniquement pour que nous nous comprenions mieux et nous efforcions d'aboutir à une entente, ou tout au moins, à un minimum de désaccord, ce qui est particulièrement important à ce stade initial de nos débats sur la question dont nous sommes saisis.

Dès le début de notre examen nous devons nous inspirer de nos intérêts communs et nous efforcer de résoudre équitablement toutes les questions, sans porter atteinte aux intérêts et aux droits des divers pays mais, tout au contraire, en tenant dûment compte des intérêts de tous les pays. Nous devons tâcher également de faire en sorte que les propositions et recommandations qui pourraient être élaborées par la commission répondent, dans toute la mesure du possible, aux intérêts de tous les Etats représentés au sein de l'Organisation des Nations Unies.

L'Union soviétique n'est pas intéressée matériellement à la question palestinienne. Je n'ai pas besoin de le dire, car c'est là, me semble-t-il, une chose évidente. L'URSS n'est pas intéressée directement à la question palestinienne du point

point of view, let us say, of the emigration of Jews to Palestine, since, as far as I am aware, the Jewish population of the Soviet Union does not show any interest in emigration to Palestine. The Soviet Union is interested in the Palestine problem from the point of view of the political aspect of the question; it is interested in this problem as a Member of the United Nations and as a permanent member of the Security Council. The Soviet Union is interested in this problem, in so far as it is interested in taking decisions on the Palestine question which would be in conformity with the interests of the population of Palestine and, at the same time, would be in conformity with our common interests, the interests of the United Nations, the interests of the maintenance of peace and international security.

Mr. CARIAS (Honduras) (*translated from Spanish*): I wish to speak only in order to state my complete agreement with the attitude adopted and so clearly expressed by various Latin American representatives, in particular the representative of Ecuador, in support of the United States proposal.

To avoid redundance, and for the sake of brevity, a virtue much talked of but rarely practised in our discussions, I shall confine myself simply to stating the way in which Honduras will vote.

We are all aware that as we sit here thousands of human beings are suffering terrible distress of mind, and that in addition to the many we know of, there are countless other nameless and destitute victims. The main emphasis of our thought should be upon the urgent and deeply human aspect of the problem now before us.

Mr. GONZÁLEZ FERNÁNDEZ (Colombia): I hope, Mr. President, you will note that I am very consistent in my purpose of supporting your initial plan of work for the Committee. I have been consistent throughout in trying to keep within the lines of your initial suggestion.

I believe that the proposal for the establishment of a sub-committee to try to amalgamate the different proposals under discussion and to draw up a draft of the terms of reference of the special committee to be established is a little premature. Of course, as I have pointed out several times, I believe that according to the plan you proposed to us, the agencies concerned should be heard first; then the question of the appointment of the committee and the definition of its terms of reference could be considered. I do not by any means, of course, mean that we should not go ahead in this general discussion, which I believe is most useful, but I should like to consider it rather a preliminary discussion of the problem we have to resolve. Therefore, I am not opposing this general discussion. As a matter of fact, I should like to contribute some remarks to it.

de vue, par exemple, de l'émigration des Juifs en Palestine, car la population juive de l'Union soviétique, autant que je sache, ne manifeste pas d'intérêt pour l'émigration en Palestine. L'Union soviétique s'intéresse à l'aspect politique de la question palestinienne; elle s'intéresse à cette question en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies et en tant que pays qui siège en permanence au Conseil de sécurité. L'Union soviétique s'intéresse à cette question dans la mesure où elle est intéressée à une solution du problème palestinien qui soit conforme aux intérêts de la population de la Palestine et en même temps à nos intérêts communs, à ceux de l'Organisation des Nations Unies, à ceux de la paix et de la sécurité internationales.

M. CARIAS (Honduras) (*traduit de l'espagnol*): J'ai demandé la parole simplement pour déclarer que je suis entièrement d'accord avec l'attitude adoptée et si clairement exprimée par divers représentants de l'Amérique latine, notamment par le représentant de l'Equateur, qui ont soutenu la proposition des Etats-Unis.

Pour ne pas tomber dans la redondance et par souci de brièveté, vertu dont on parle tant, mais qu'on pratique si rarement dans nos délibérations, je me limiterai à indiquer très clairement de quelle manière votera la délégation du Honduras.

Nous savons tous que, pendant que nous parlons, des milliers d'êtres subissent d'effroyables agonies mentales et qu'un grand nombre de victimes anonymes et abandonnées s'ajoutent à la foule de celles que l'on connaît déjà. Toute notre pensée doit se concentrer sur l'aspect urgent et essentiellement humain du problème qui retient aujourd'hui notre attention.

M. GONZÁLEZ FERNÁNDEZ (Colombie) (*traduit de l'anglais*): Monsieur le Président, vous remarquerez, je l'espère, que je n'ai pas cessé de m'attacher à soutenir le plan de travail que vous avez tout d'abord proposé à la Commission. Je me suis efforcé, tout au long de la discussion, de rester dans le cadre de votre proposition première.

Je crois un peu prématurée la proposition tendant à créer une sous-commission qui serait chargée d'essayer de réunir en une seule les différentes propositions discutées en ce moment et d'élaborer un projet de mandat pour la commission spéciale. J'estime évidemment, comme je l'ai fait remarquer à plusieurs reprises, que, selon le plan que vous nous avez proposé, il convient d'entendre tout d'abord les institutions intéressées. Ceci fait, on pourrait alors étudier la création de la commission et la définition de son mandat. Je n'entends pas par là qu'il ne faille pas poursuivre cette discussion générale, que je tiens pour fort utile, mais j'aimerais la considérer plutôt comme une discussion préliminaire du problème que nous devons résoudre. Je ne suis donc pas opposé à la discussion générale, bien plus, je voudrais y contribuer par quelques observations.

First, I should like to express how much I regret that my colleague from Argentina has suggested that the first part of his proposal be abandoned or discarded. This may be done during the initial stage of our discussion, but I hope he will allow us to come back to it later on. We feel that this proposal has a very important aspect, namely, the inclusion among the members of the committee to be established of the five permanent members of the Security Council. We believe that the five permanent members of the Security Council should be present in any enterprise initiated for the sake of peace and security in the world. They should be included and present from the very beginning.

It may be pointed out that the direct interest of some of them in the question under discussion should prevent them from participating, but I think that, on the contrary, that would be an argument in favour of their participation, because if they are interested, they are as much entitled as any other nation to be present from the outset during the development of any process.

I also think the world expects of the United Nations and the great Powers that they should shoulder their responsibilities under the Charter and take those responsibilities when they are called upon to take them.

There is another argument which I have heard, and which particularly refers to the United Kingdom's participation. It is true that you cannot be a judge and a party in a dispute. But as far as I can see, it is not a question of a judicial settlement, or even of a judicial inquiry. The terms of reference of the committee to be established may lay down as its principal task a clarification and study of the situation. Therefore, there would be no juridical decision. The committee would rather give advice to the Assembly, after examining all the facts pertaining to the question. In that case, the position of the United Kingdom would not be that of a judge and a party to the dispute.

There is another point which has been raised, that the small Powers would be in an even better position to expedite the work and carry out the study. If I may be allowed to say so, in the past work of the Organization, we have noticed for some time that things go slowly. Of course I am not complaining about that; it is quite natural. The Organization is just starting, and the problems under study are very difficult and very serious. But I venture to ask whether, if the great Powers were absent from this committee, the work of the committee would not be slower and more difficult without their guidance.

It is feared that with the participation of the great Powers in the work of the investigating committee, opposing points of view might be raised, because there would be interested parties and non-interested parties. It has already been said that there are no neutrals. I do not want

Tout d'abord, je tiens à dire combien je regrette que mon collègue d'Argentine ait suggéré d'abandonner, de laisser côté, la première partie de sa proposition. On peut le faire au début de notre discussion, mais j'espère qu'il nous permettra d'y revenir. Nous estimons que cette proposition contenait un point très important, en ce sens qu'elle prévoyait que la commission que nous devons créer comprendrait, entre autres membres, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité. A notre avis, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité doivent participer à toute œuvre entreprise au nom de la paix et de la sécurité du monde. Ils doivent participer à cette œuvre à partir du moment où elle est entreprise.

On me dira que certains d'entre eux ne peuvent y participer parce qu'ils sont directement intéressés à la question: je pense qu'au contraire, c'est là un argument en faveur de leur participation; car, s'ils ont un intérêt quelconque, ils ont, tout autant que les autres pays, le droit de participer à l'œuvre enterprise dès qu'elle commence.

Je pense aussi que le monde attend de l'Organisation des Nations Unies et des grandes Puissances qu'elles assument les responsabilités que leur donne la Charte et qu'elles sachent prendre leurs responsabilités quand elles sont appelées à le faire.

On a invoqué un autre argument, qui concerne plus particulièrement la participation du Royaume-Uni. Il est exact qu'on ne saurait être à la fois juge et partie. Mais, pour autant que je puisse en juger, il ne s'agit pas d'un règlement judiciaire ni même d'une enquête judiciaire. Il est possible que le mandat de la commission que nous devons créer la charge principalement de tirer au clair et d'étudier la situation. En pareil cas, il ne saurait être question d'une décision de caractère juridique. La commission fournirait simplement un avis à l'Assemblée après avoir examiné tous les faits relatifs à la question. Le Royaume-Uni ne se trouverait donc pas dans une situation où il serait à la fois juge et partie.

On a dit encore: les petites Puissances seraient bien mieux à même de hâter les travaux et d'entreprendre l'étude en question. Que l'on me permette de dire que nous avons remarqué, depuis quelque temps déjà, une certaine lenteur dans les travaux de l'Organisation des Nations Unies. Evidemment, je ne viens pas m'en plaindre; c'est bien naturel. L'Organisation en est à ses débuts, et les questions à l'étude sont très difficiles et très graves. Mais je me demande vraiment si, privée des conseils des grandes Puissances, la commission n'ira pas plus lentement et ne rencontrera pas plus de difficultés dans ses travaux.

On craint que, si les grandes Puissances participent aux travaux de la commission d'enquête, des points de vue opposés ne se fassent jour, puisque des parties intéressées et des parties non intéressées se trouveraient en présence. Je rappelle à ce propos qu'on a déjà dit ici qu'il n'y

to deal further with that, but it is a point which we should consider. There are a number of factors which influence the judgment of even a very far-away country which has no direct interest in a question. However, if we take for granted that there would be non-interested and interested members of this investigating committee, I think it would be quite advantageous, if they could not reach an agreement, to have two different reports presented to the Assembly. The Assembly would then have heard two very definite points of view at the very outset of its meetings, instead of having them raised later on in the course of the discussion.

These are the remarks which I wanted to make for the purpose of contributing to the general discussion.

Mr. KOSANOVIC (Yugoslavia:): I should merely like to make some brief remarks. When I spoke yesterday,[1] I expressed the Yugoslav opinion on the composition of the investigating committee. I should just like to outline some opinions on what I have heard today. I have listened very carefully to all the speeches which were made yesterday and today. I am glad that it is the accepted opinion that we have no neutrals in this problem, that we are all interested. As I said yesterday, the only neutrality that we could achieve would be a compromise between the extremes; that is our task and the purpose of our work.

I agree fully with the representative of Colombia. He expressed the same view as I had intended to express.[2] After listening to all the arguments that have been expressed today against the participation of the five permanent members of the Security Council in the work of this investigating committee, I was not convinced. The strongest argument used was that of the United Kingdom. But the representative of the United Kingdom said that the United Kingdom is an obedient member of this great Organization and will accept the decision of the Assembly.[3] The same view was expressed by Mr. Austin in the name of the United States Government.[4] I think these arguments should not be used. They should not be repeated.

The representative of China said that without participation of the big Powers the work would be more expeditious.[5] I do not think we can agree with this. Sir Alexander Cadogan said this morning[6] that the United Kingdom, as the mandatory Power, would do its best to help the investigating committee in its work. If this is so, I think it could give the most help by being a member of the committee and participating in its work. I think it would hamper the work if, during the investigation, the committee had to ask

[1] See pages 94, 95.
[2] See page 153.
[3] See page 131.
[4] See pages 132, 133.
[5] See page 141.
[6] See page 118.

avait pas de neutres. Je ne discuterai pas davantage cette question, mais il y a là un point à considérer. Il y a un certain nombre de facteurs de nature à influencer même le jugement d'un pays très lointain qui ne s'intéresse nullement à la question d'une façon directe. Admettons toutefois la distinction entre membres non intéressés et membres intéressés au sein de la commission d'enquête; j'estime qu'il serait avantageux, si ces membres ne peuvent arriver à un accord, que la commission présente à l'Assemblée deux rapports distincts. L'Assemblée serait alors en présence de deux points de vue bien nets dès le début de sa session, au lieu d'en entendre l'exposé plus tard, au cours de la discussion.

Telles sont les observations que je désirais formuler pour contribuer à la discussion générale.

M. KOSANOVIC (Yougoslavie) (*traduit de l'anglais*): Je voudrais simplement présenter quelques brèves observations. Au cours de mon intervention d'hier [1], j'ai exposé la thèse de ma délégation sur la composition de la commission d'enquête. Je n'ai plus qu'à formuler quelques remarques d'ordre général au sujet des opinions qui ont été exprimées aujourd'hui. J'ai suivi avec beaucoup d'attention tous les discours qui ont été prononcés hier et aujourd'hui. Je me félicite de voir s'affirmer l'opinion qu'il n'y a pas de neutres parmi nous dans cette affaire, que nous y sommes tous intéressés. Ainsi que je l'ai dit hier, la seule façon dont nous pouvons nous montrer neutres est de rechercher un moyen terme entre les extrêmes. C'est là notre tâche, notre objectif.

Je suis entièrement d'accord avec le représentant de la Colombie. Il a exprimé l'opinion que j'allais moi-même formuler [2]. J'ai écouté, sans être convaincu, les arguments qu'on a fait valoir, aujourd'hui, contre la participation des cinq membres permanents du Conseil de sécurité aux travaux de la commission d'enquête. C'est le Royaume-Uni qui a présenté l'argument le plus solide. Toutefois, notre collègue du Royaume-Uni a déclaré que son pays était un Membre discipliné de notre grande Organisation et qu'il accepterait la décision de l'Assemblée [3]. M. Austin s'est exprimé de la même manière au nom du Gouvernement des Etats-Unis [4]. A mon avis, on ne doit pas recourir à de tels arguments. Il ne faut pas les répéter.

Le représentant de la Chine a dit que le travail de la Commission serait plus rapide si les grandes Puissances n'y participent pas [5]. Je ne suis pas d'accord. Sir Alexander Cadogan a dit ce matin [6] que le Royaume-Uni, en tant que Puissance mandataire, ferait de son mieux pour aider la commission d'enquête dans ses travaux. Le meilleur moyen de le faire serait, pour le Royaume-Uni, d'être membre de la commission d'enquête et de participer à ses travaux. J'estime que la commission serait gênée

[1] Voir pages 94, 95.
[2] Voir page 153.
[3] Voir page 131.
[4] Voir pages 132, 133.
[5] Voir page 141.
[6] Voir page 118.

for advice or information from the mandatory Power. It would be better for it to participate in the work of the committee.

The representative of India used the many times repeated argument that by participating in the work of any committee, the United Kingdom would be, in turn, the accused person, the jury, and the marshaller of facts[1]. This is a fact-collecting committee and it would be better not to exclude the mandatory Power.

In the opinion of the Yugoslav delegation, the United Kingdom shoulders a greater responsibility by its participation in this Committee's discussion as well as in the deliberations of the General Assembly, where we are going to take a decision on this matter. If we exclude the United Kingdom today because, as the mandatory Power, it is directly interested in what is happening in Palestine, we should exclude it even more from the regular General Assembly tomorrow when we take a decision. Would this be possible? No. It would be absurd.

I think it would be much better to include the five permanent members of the Security Council in the fact-finding committee from the beginning. Naturally, the small Powers will participate and give their help in this work. Moreover, it is very probable that we shall arrive at a joint opinion, or perhaps at views different from that of this fact-finding committee, but it will be easier for the Assembly to discuss it. The work will be much easier than if we postpone the whole task for the General Assembly in September. As Mr. Austin said this morning,[2] if the Big Five are there in the commission, they are going to discuss procedure and other matters. I am not convinced that this will not happen in September, which would postpone the solution of this very important problem. We are all interested in reaching a right and just solution of this problem as soon as possible, or at least, to see the end of this discussion. That is why we strongly support the idea of the participation of the Big Five.

It was remarked with regard to the proposition of the Polish delegation concerning the composition of the committee that the geographical distribution was not equitable.[3] May I draw the attention of those who made these remarks to the American proposal? In the American proposal there are seven members: three from the Americas, three from Europe, and one from Iraq. I think this is a less equitable geographical distribution. Therefore the Yugoslav delegation is for the original proposal made by the representative of Argentina, which was for

[1] See page 146.
[2] See page 132.
[3] See pages 143, 147.

dans son travail si, en pleine enquête, elle devait demander des conseils ou des renseignements à la Puissance mandataire. Mieux vaudrait que cette puissance siège à la commission.

Le représentant de l'Inde a repris l'argument, déjà maintes fois répété, suivant lequel, s'il participe aux travaux d'une commission quelconque, le Royaume-Uni serait tout à tour accusé, membre du jury et juge d'instruction [1]. La commission ne serait chargée que d'établir les faits, et il serait préférable que la Puissance mandataire n'en soit pas écartée.

La délégation yougoslave considère que le Royaume-Uni assume une responsabilité plus grande en prenant part aux discussions de la Commission des questions politiques et aux délibérations de l'Assemblée générale, qui sera appelée à prendre une décision sur la question qui nous occupe. Si l'on empêche aujourd'hui le Royaume-Uni de participer à nos délibérations sous prétexte qu'en tant que Puissance mandataire, cet Etat est directement intéressé à ce qui se passe en Palestine, il faudrait d'autant plus l'exclure de l'Assemblée générale ordinaire, au moment où nous prendrons une décision. Est-ce possible? Non, ce serait absurde.

Il vaut beaucoup mieux, je crois, que dès le début, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité fassent partie de la commission chargée d'établir les faits. Il va sans dire que les petites Puissances en feront partie et qu'elles apporteront leur concours aux travaux de la commission. De plus, il est très probable qu'on arrivera à une opinion commune, ou peut-être à des vues différentes de celles de la commission chargée d'établir les faits, mais la discussion en Assemblée plénière sera facilitée. Le travail sera, en ce cas, beaucoup plus facile que si nous laissions tout le problème en suspens jusqu'à l'Assemblée générale de septembre. M. Austin a dit ce matin [2] que si les cinq grandes Puissances siégent à la commission, elles vont soulever des points de procédure et d'autres questions encore. J'ai l'impression que cela pourrait bien se produire à la session de septembre, ce qui retarderait la solution de ce problème très important. Nous avons tous intérêt à parvenir, le plus tôt possible, à une solution juste et équitable de ce problème, ou tout au moins à mettre un terme à cette discussion. C'est pourquoi la délégation yougoslave se prononce fermement pour la participation des cinq grandes Puissances.

On a fait remarquer, au sujet de la proposition de la délégation de la Pologne relative à la composition de la commission, qu'elle ne respectait pas le principe de la répartition géographique[3]. J'invite ceux qui ont présenté ces observations à porter leur attention sur la proposition américaine. Celle-ci prévoit sept membres: trois membres du continent américain, trois membres européens, et un membre représentant l'Irak. Cette proposition est bien moins conforme encore au principe de la répartition géorgraphique. En conséquence, la délégation yougoslave se pro-

[1] Voir page 146.
[2] Voir page 132.
[3] Voir pages 143, 147.

participation of the Big Five and in favour of the amendment made by the Polish delegation.

Mr. BELT (Cuba) (*translated from Spanish*): I am very much afraid that if we continue at our present rate we may suddenly find this special Assembly has become the regular Assembly of the United Nations. At our present slow pace we shall reach 15 September without having appointed the special investigating committee for Palestine.

After hearing the arguments of Great Britain, the United States and China, I am inclined to think that it would be best not to have the so-called Big Five represented on the special committee. These Powers rarely manage to agree; the unanimity rule, or as it is better known, the veto, rarely operates successfully. If the Big Five have not succeeded in agreeing in the Security Council or in the recent conferences, they will hardly do so in this special committee.

Furthermore, I do not share the view expressed here a short while ago that it would be easier to reach agreement under the direction and guidance of the Big Five. On the contrary I think that we should support the medium and small-sized countries and encourage them to take the responsibility for investigating the Palestine problem and speedily submitting a report to the next General Assembly.

Meanwhile I think the most practical way would be to organize our discussion and arrange for the appointment of a committee of seven, chosen from the medium and small-sized countries.

Mr. ANDREWS (South Africa): The discussion this afternoon can be summed up as bearing upon the composition of the committee of inquiry and the question of whether or not the great Powers should be included in that committee. This Committee will ultimately decide upon the composition of that committee of inquiry, but I do feel that we should express our views here, however briefly, on that point at this stage.

I think the representative of Cuba has hit the nail on the head when he said that at the rate we are going now, we shall still be discussing this question when the time for our next General Assembly comes around. That, to me, is a very potent argument.

I have very carefully thought over what the situation would be if the five great Powers were on this committee of inquiry. Of course we must come to some conclusion in the light of our experience in this United Nations over the past eighteen months. I think it is a matter of history. It will be generally admitted that we can come to no encouraging conclusion to the effect that if the five great Powers were members of this com-

nonce en faveur de la proposition primitive du représentant de l'Argentine, qui préconisait la participation des cinq grandes Puissances, et de l'adoption de l'amendement de la délégation polonaise.

M. BELT (Cuba) (*traduit de l'espagnol*): Je crains fort qu'à l'allure à laquelle nous allons, le jour où nous nous y attendrons le moins, cette Assemblée extraordinaire ne se trouve transformée en Assemblée ordinaire des Nations Unies. A cette petite allure, nous arriverons au 15 septembre sans avoir nommé la commission spéciale qui doit étudier la question palestinienne.

Après avoir entendu les arguments de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis et de la Chine, j'incline à penser que le mieux serait de ne pas faire participer ce que l'on appelle les "cinq Grands" aux travaux de la commission spéciale que nous allons nommer. Les "cinq Grands" sont rarement parvenus à se mettre d'accord; rarement a joué la règle de l'unanimité, beaucoup mieux connue de tous sous le nom de privilège du veto. S'ils n'ont pas réussi à se mettre d'accord au Conseil de sécurité, s'ils n'ont pas réussi à se mettre d'accord au cours des dernières conférences qui ont eu lieu, ils le feront difficilement dans cette commission spéciale.

De plus, je ne partage pas l'avis exprimé ici il y a un instant, selon lequel il serait plus facile d'arriver à un accord sous la direction et la conduite des "cinq Grands". Au contraire, je crois que vous devez donner votre appui aux pays moyens et petits, pour qu'ils se chargent entièrement de la tâche d'enquêter sur la question de la Palestine et qu'ils fassent rapidement un rapport à la prochaine Assemblée générale.

Cependant, je crois que le plus pratique serait de réglementer la discussion, de façon à pouvoir désigner les sept membres de la commission, en les prenant parmi les pays moyens et petits.

M. ANDREWS (Union Sud-Africaine) (*traduit de l'anglais*): La discussion de cet après-midi a porté, en somme, sur la composition de la commission d'enquête et sur la question de savoir si les grandes Puissances doivent ou non y siéger. Notre Commission finira bien par décider de la composition de la commission d'enquête, mais je crois que le moment est venu d'exprimer notre opinion sur la question, si brièvement que ce soit.

Le représentant de Cuba a bien touché le point névralgique, en disant qu'à la vitesse à laquelle nous allons actuellement nous n'aurons pas achevé la discussion lorsque viendra le moment de réunir la prochaine Assemblée générale. C'est là un argument qui mérite qu'on s'y arrête.

J'ai bien réfléchi aux conséquences de la participation des cinq grandes Puissances à la commission d'enquête. N'oublions pas la conclusion qui se dégage de ce qui s'est passé à l'Organisation des Nations Unies depuis dix-huit mois. L'histoire de ces derniers mois, tout le monde le reconnaîtra, ne nous permet pas d'espérer que, si les cinq grandes Puissances sont membres de la commission, nous pourrons mener

mittee of inquiry, we should rapidly conclude the inquiry into the situation in Palestine, and much less receive recommendations for consideration before the General Assembly next September.

I say with great respect, perhaps even with a little trepidation, that the great Powers have shown themselves very tardy in coming to agreements, and even more so in coming to unanimous decisions.

On those grounds, I feel for my part, at this point of the discussion, that I should prefer not to have them on this committee of inquiry. I would say more positively that the small Powers in this United Nations Assembly have shown a growing sense of responsibility and international co-operation during the past eighteen months. It is on that broad principle—it does not need very much elaboration, and I shall not attempt to elaborate it here—it is on that broad principle that the South African delegation would be prepared at this stage to give great weight to the idea of the composition of a committee consisting of the small Powers. At this moment, I would confine myself to saying that the South African delegation supports, in their general principles, the recommendations formulated by the United States delegation.[1]

Mr. PARODI (France) (*translated from French*): Mr. Chairman, I should like to ask you a question regarding the progress of our work.

I would hesitate somewhat to take a definite attitude on the question we are discussing at present, because we have only just begun the hearings we decided to hold. We also decided that it would be wise for these hearings to be as extensive as possible for each of the organizations.

On the other hand, in the course of our session we have only two problems to solve—namely, the membership of the committee and the terms of reference it is to be given. If we decide upon these questions before hearing the representatives of all the organizations, I cannot see what purpose will be served by their statements, unless these merely constitute an explanation of the substance of the problem, which would be a sort of preamble to the work of the General Assembly which is to meet next September. Nevertheless, I do not think we contemplated the question from this angle.

In these circumstances, I think it would be advisable if the organizations we are to hear were to give their opinion on the membership of the committee and the terms of reference it is to be given. Do you think, Mr. Chairman, according to the information at your disposal, that these hearings may take place within a very short time? If not, how can we organize our work, in view of the fact that we wish to enjoy the advantage of being well informed before taking a decision?

[1] See pages 80 to 82.

rapidement cette enquête sur la situation en Palestine ou, à plus forte raison, soumettre des recommandations à l'examen de l'Assemblée générale en septembre prochain.

En toute déférence, avec même un certain sentiment de témérité, je constate que les grandes Puissances se sont montrées très lentes à se mettre d'accord et encore plus lentes à prendre des décisions à l'unanimité.

Voilà pourquoi je préférerais, pour ma part, au point où nous en sommes, qu'elles ne fassent pas partie de notre commission d'enquête. Je dirais plus nettement encore que depuis dix-huit mois les petites Puissances ont montré à l'Assemblée des Nations Unies qu'elles avaient de plus en plus le sentiment de leur responsabilité et de la coopération internationale. C'est pour cette raison générale (qu'il est superflu de développer et que je n'essaierai pas de développer ici) que la délégation de l'Union Sud-Africaine est prête à soutenir le principe d'une commission d'enquête composée de représentants des petites Puissances. Je me bornerai, pour le moment, à déclarer que la délégation sud-africaine se rallie, dans leurs grandes lignes, aux recommandations formulées par la délégation des Etats-Unis [1].

M. PARODI (France): Je voudrais vous poser, Monsieur le Président, une question relative à la marche de nos travaux.

J'éprouve quelque hésitation à prendre position sur la question qui fait l'objet de notre débat actuel en raison du fait que nous n'avons que tout juste commencé les auditions auxquelles nous avons décidé de procéder. Nous avons également jugé utile que ces auditions soient aussi étendues que possible pour chacune des organisations.

D'autre part, nous n'avons à résoudre, au cours de notre session, que les deux problèmes que constituent la composition de la commission et le mandat à lui confier. Si nous décidons de ces questions avant d'avoir entendu les représentants de toutes les organisations, je ne vois plus bien à quoi pourraient servir leurs explications, à moins qu'elles ne constituent simplement un exposé sur le fond même de la question, ce qui constituerait une sorte de préambule aux travaux de l'Assemblée générale qui doit se réunir en septembre prochain. Cependant, je ne pense pas que ce soit sous cet angle que nous ayons envisagé la question.

Dans ces conditions, il y aurait intérêt, à mon sens, à ce que les organisations que nous devons entendre fissent connaître leur point de vue en ce qui concerne la composition de la commission et le mandat à lui impartir. Pensez-vous, Monsieur le Président, d'après les informations dont vous disposez, que les auditions dont il s'agit puissent avoir lieu dans un délai assez court? Sinon, comment pourrons-nous organiser notre travail, compte tenu du fait que nous désirons jouir de l'avantage d'être bien renseignés avant de prendre une décision?

[1] Voir pages 80 à 82.

The CHAIRMAN: I should be glad to endeavour to answer the question asked by the representative of France as soon as we come to the end of this general discussion. Possibly that point has arrived, unless any other representative wishes to speak.

Mr. JAMALI (Iraq): I listened very attentively to all the points of view presented by the delegations today, and I really think it was very profitable to see the issues presented by the opposing groups.

I should like to say that we have before us two problems. One is that of the formation of the committee. The other is that of the terms of reference. I wish we had separated the two problems and dealt with each of them individually, because quite varied emphasis was given to each. It seems to me that the emphasis in our discussion today was placed mainly on the formation of the committee, while consideration of the terms of reference was omitted in most of the speeches.

With regard to the formation of the committee, my delegation remains open-minded. It sees strength and weakness in both arguments. Therefore, we shall take time before making a final decision, although I wish to emphasize one aspect which was referred to by many speakers—namely, that of geographical representation. I should like particularly to uphold the argument advanced by the representative of India with regard to the importance of Asia, the fact that Asia contains about half of the population of the world and should be well represented on this committee.[1] Let us not forget that Palestine, after all, is one of the principal western gates of Asia. However, my main purpose now is to comment on the terms of reference of the committee.

I read with great interest the terms of reference as formulated by the delegation of the United States and by that of Argentina, as well as by that of El Salvador. With regard to the first two, I find there is a good deal of vagueness and generality. I do not contend that the terms of reference should not be as wide as possible, but they should be set forth, with clarity. There should be outstanding points, directing points. I think the terms of reference as expressed by the proposal of El Salvador are much more concrete, and more pointed.

I should like to see the committee take into consideration the fundamental issue of Palestine. I should like it to study how this problem arose and why it arose, to study the essence of the mandate. Is the mandate valid legally? Does it conform to the Covenant of the League of Nations? Is it valid morally? Is it valid from a human and political point of view? Is it proper for a peaceful world to thrust one people upon another without their consent and without consulting them? Is it proper to keep one people under subjugation to serve the designs of another people?

[1] See page 147.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je me ferai un plaisir de répondre à la question que vient de poser le représentant de la France, dès que notre discussion générale aura pris fin. Nous en sommes peut-être déjà là, à moins qu'un de nos collègues ne désire prendre la parole.

M. JAMALI (Irak) (*traduit de l'anglais*): J'ai suivi très attentivement les différents points de vues exposés aujourd'hui par les délégations; nous aurons, j'en suis sûr, tiré un grand profit de ce débat contradictoire.

Nous avons deux questions à régler: l'une concerne la constitution de la commission et l'autre la fixation de son mandat. Nous aurions mieux fait de traiter ces problèmes séparément, car ils n'ont pas toujours reçu le même degré d'attention. Aujourd'hui, on a surtout parlé de la composition de la commission; la plupart des orateurs n'ont pas discuté du mandat.

En ce qui concerne la création de la commission, ma délégation ne prend pas parti. Elle trouve que les arguments présentés de part et d'autre ont leur force comme leur faiblesse. Nous attendrons donc avant de nous décider, encore que je tienne à souligner un aspect de la question dont plusieurs orateurs ont parlé: la répartition géographique. Je tiens à exprimer mon accord avec le représentant de l'Inde quand il insiste sur l'importance de l'Asie, sur le fait que l'Asie contient la moitié de la population totale du monde et doit être convenablement représentée à cette commission [1]. N'oublions pas qu'après tout, la Palestine est l'une des portes principales de l'Asie sur l'Occident. Ceci dit, je me propose de parler surtout du mandat de la commission.

J'ai lu avec un grand intérêt les projets de mandat rédigés par la délégation des Etats-Unis, par celle de l'Argentine et par celle du Salvador. Les deux premiers me semblent passablement vagues et conçus en des termes trop généraux. Le mandat doit être aussi étendu que possible, je n'en disconviens pas, mais il doit être présenté avec clarté. Il faut qu'il comporte des idées principales, des idées directrices. Le projet proposé par le Salvador me semble beaucoup plus concret et plus net.

Je voudrais que la Commission examinât le fond même du problème palestinien. Je voudrais qu'elle étudiât comment et pourquoi ce problème a surgi, qu'elle étudiât le fond même du mandat sur la Palestine. Est-il juridiquement valable? Est-il conforme au Pacte de la Société des Nations? Est-il valable au point de vue moral? Est-il valable au point de vue humain et au point de vue politique? Convient-il qu'un monde pacifique réunisse brusquement deux peuples sans leur consentement et sans leur demander leur avis? Convient-il de maintenir un peuple assujetti pour servir les desseins d'un autre peuple?

[1] Voir page 147.

These are issues which, I think, deal with the essence of the whole question. These are pointed issues. In other words, we must point out the principles, human, political, legal and moral, which underlie the whole issue. We want all these problems to be mentioned in the terms of reference.

One of the questions which should be put to the committee, to be included in the terms of reference, is to study why other Arab States obtained their independence while Palestine did not. Is it because the people of Palestine are inferior? Is there anything wrong with the people of Palestine that prevents them from being free and independent, or is it simply because there is a mandate which is not workable, which is not just, which is not in consonance with human principles? These questions, to my mind, should be included in the terms of reference.

I will not go into any further discussion of the subject at this time. I shall revert to it at a later stage.

The CHAIRMAN: Is there any other speaker?

If not, I think we may consider this phase of the general discussion of our agenda concluded. It might be desirable now to return to the point raised some time ago by the representative of India,[1] in an effort to see where we now stand and where we should go from here. Does the representative of the Union of Soviet Socialist Republics wish to speak now? I am about to sum up the debate and make certain proposals for further procedure; therefore, if he wants to speak on the subject I should be glad to hear him.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I should like to ask a question Mr. President. You said that the general debate was closed. Do you mean the general debate on the composition of the committee, or that on the question of the agenda for the General Assembly?

The CHAIRMAN: I think I can explain that. The discussion we have had has been very useful and helpful, and I do not think it has been illogical to conduct our proceedings by having a preliminary discussion of the whole subject on our agenda, that is, both the composition and terms of reference of the committee of inquiry. Nor would it have been possible for us to delay that discussion until we had heard statements from non-governmental agencies, unless we had been willing to do nothing until those agencies decided whether or not they were going to appear before us. We have heard a statement from one non-governmental agency, the Jewish Agency for Palestine. A sub-committee was set up to examine the other communications received, with the exception of that of the

[1] See page 145.

C'est là, je le crois, la quintessence du problème; ce sont là des questions dont la discussion s'impose. En d'autres termes, nous devons dégager les principes d'humanité, les principes politiques, juridiques et moraux, qui sont à la base de tout le problème. Nous voulons que le mandat de la commission fasse état de toutes ces questions.

Le mandat de la commission devrait la charger, en particulier, d'étudier pourquoi les autres Etats arabes ont obtenu leur indépendance, alors que la Palestine n'a pas obtenu la sienne. Est-ce parce que le peuple de la Palestine est un peuple inférieur? Est-ce la faute du peuple de Palestine s'il n'a pas sa liberté et son indépendance, ou est-ce simplement parce que le mandat n'est pas viable, pas juste, pas en harmonie avec les principes de l'humanité? C'est là encore une question dont doit faire état le mandat de la commission d'enquête.

Je n'en dirai pas plus pour le moment; je reviendrai sur la question plus tard.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Quelqu'un désire-t-il prendre la parole?

Je pense donc que nous pouvons considérer cette phase de la discussion générale comme terminée. Il serait peut-être opportun de revenir maintenant au point soulevé tout à l'heure par le représentant de l'Inde [1], afin de savoir où nous en sommes et dans quel sens il faut nous orienter. Le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques désire-t-il prendre la parole maintenant? J'ai l'intention de résumer les débats et de faire certaines propositions concernant la procédure à suivre. S'il désire parler à ce sujet, je serai heureux de l'entendre.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je voudrais vous poser la question suivante, Monsieur le Président: vous avez dit que la discussion générale était close. Entendiez-vous par là la discussion générale sur la composition de la commission, ou la discussion générale portant sur la question qui figure à l'ordre du jour de l'Assemblée générale?

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je crois pouvoir vous fournir les explications que vous désirez. La discussion qui s'est déroulée a été très profitable et je ne pense pas que nous ayons manqué à la logique en discutant d'abord l'ensemble de la question portée à l'ordre du jour, c'est-à-dire à la fois la composition et le mandat de la commission d'enquête. Si nous avions décidé de ne procéder à cette discussion qu'après avoir entendu les organisations non gouvernementales, nous n'aurions rien pu faire avant que ces organisations aient décidé si, oui ou non, elles se feraient entendre devant la Commission. Nous avons entendu la déclaration d'une organisation non gouvernementale: l'Agence juive de Palestine. On a créé une sous-commission pour examiner les autres communications qui nous

[1] Voir page 145.

Arab Higher Committee. That sub-committee is to meet tomorrow morning at 10 a.m., and the deadline for the submission of communications is today, at midnight. The sub-committee expects to be in a position to report tomorrow, after lunch, when all agencies other than the two we have specifically mentioned will have been heard from.

The third phase of this subject of non-governmental agencies, the position of the Arab Higher Committee, could not have been discussed previously because we have only just received that Committee's reply to the further communication which the President of the Assembly sent it yesterday. It was put on my desk just a few minutes ago, and I should perhaps read it now. It is addressed to the President of the General Assembly, and it is from the Secretary of the Palestine Arab delegation. The letter reads as follows:

> "I have the honour to acknowledge with thanks the receipt of your telegram of May the 7th conveying the resolution of the General Assembly taken at its seventy-sixth plenary meeting on May the 7th, and beg to inform you that the delegation of the Arab Higher Committee will be glad to appear before the First Committee."

We shall make arrangements for the Arab Higher Committee to appear before this Committee with the least possible delay. We shall get in touch with it at once and try to arrange for it to appear as soon as possible. Meanwhile, we should proceed with our work, and for that purpose I suggest that we might consider this first phase of our discussion closed. I do not mean by that that the Committee will not be able to return to it and have ample opportunity to discuss both the composition and terms of reference of the special committee. That subject is not closed at all. The preliminary survey of that subject is closed.

It was suggested yesterday by the representative of Australia,[1] and I think the suggestion has also been made today, that it would be logical to divide this item in our agenda into two parts: (1) the terms of reference of the special committee; (2) the composition of the special committee. It is also logical to deal with the terms of reference first, because to some extent the decision in regard to the composition of the committee depends upon the decision in regard to its terms of reference. In any case, the two questions are related.

The terms of reference should come first. If that is a sensible position, then we might proceed to as early a decision as possible with regard to the terms of reference of the special committee. On that point, we have before us draft resolutions from Argentina, the United States, and El Salvador, as well as certain suggestions which have arisen during the course of the

[1] See page 88.

sont parvenues, à l'exception de celle du Haut Comité arabe. Cette sous-commission se réunira demain matin, à 10 heures, et la date limite pour la présentation des communications est fixée à ce soir minuit. Elle espère pouvoir présenter son rapport demain, après déjeuner, lorsqu'on aura reçu les communications de toutes les organisations, à l'exception des deux que nous avons citées en particulier.

Il n'était pas possible de discuter la troisième partie de la question des organisations non gouvernementales, à savoir la position du Haut-Comité arabe, car nous venons seulement de recevoir la réponse du Comité en question à la nouvelle communication que le Président de l'Assemblée lui a adressée hier. Cette réponse m'a été remise il y a quelques minutes seulement, et je me permettrai de vous en donner lecture. Elle est adressée au Président de l'Assemblée générale et émane du Secrétaire de la délégation arabe de Palestine. Voici le texte de cette réponse:

> "J'ai l'honneur de vous remercier de votre télégramme du 7 mai qui me communique le texte de la résolution adoptée par l'Assemblée générale à sa soixante-seizième séance plénière, tenue le 7 mai, et de vous informer que la délégation du Haut-Comité arabe exposera volontiers ses vues devant la Première Commission."

Nous allons faire le nécessaire pour que le Haut-Comité arabe puisse être entendu par la présente Commission aussitôt que possible. Nous allons immédiatement nous mettre en rapport avec lui à cet effet. Dans l'intervalle, il faut que nous poursuivions notre travail. Je propose donc de considérer la première phase de notre discussion comme terminée. Je ne veux pas dire par là que la Commission n'aura pas toute latitude pour revenir sur la question et discuter à nouveau la composition et le mandat de la commission spéciale. La discussion préliminaire est terminée, mais la question n'est nullement close.

Le représentant de l'Australie a dit hier [1], et je crois qu'on l'a dit également aujourd'hui, qu'il serait logique de diviser ce point de notre ordre du jour en deux parties: 1) mandat de la commission spéciale; 2) composition de la commission spéciale. Il serait également logique de s'occuper d'abord de la question du mandat, étant donné que, dans une certaine mesure, la décision que nous allons prendre au sujet de la composition de la commission dépendra de celle que nous prendrons en ce qui concerne son mandat. Ce sont, en tous cas, deux questions connexes.

Si vous estimez qu'il faille traiter d'abord la question du mandat, efforçons-nous d'aboutir à une décision aussi rapidement que possible sur ce point. Nous sommes saisis, en la matière, de projets de résolution émanant de l'Argentine, des Etats-Unis et du Salvador; de plus, on a présenté certaines suggestions au cours des débats. Nous pourrions essayer de définir le man-

[1] Voir page 86.

discussion. We could attempt to decide in full Committee on the terms of reference. There is no very great difference among the various proposals with regard to that subject, but there is some difference.

In order to resolve that difference and to formulate one document rather than three on which we might decide concerning the terms of reference only, it has been suggested by the representative of India that we might expedite rather than delay proceedings if we set up a small sub-committee which might reconcile the three draft resolutions, and submit to the main Committee a single working document on terms of reference. Then the Committee could make a decision on that part of its agenda: the terms of reference of the special committee of inquiry. By the time the sub-committee has made its report, we may have heard all the non-governmental agencies, because that will have some bearing on this part of our work, too.

I should like to secure the sense of the Committee on that procedure. Should we set up this sub-committee which could go to work at once, or should we rather attempt to deal with the terms of reference in full Committee? My own view, for what it may be worth, is that we would probably save time in the long run if we set up a small sub-committee now and it started its work this evening.

Mr. González Fernández (Colombia): Is the purpose to have the sub-committee produce a working document?

The Chairman: Just one working document instead of three.

Mr. Jamali (Iraq): Would that preclude the submission of further documents?

The Chairman: Not at all. After that one working document has been submitted to the Committee, it would be open to the Committee, and any member of the Committee, to suggest any amendments or additions to that working document. But, we should be dealing with one document—a concrete document on which we could make decisions. That is all I had in mind.

If that procedure is agreeable, I might suggest to the Committee—and it is purely a suggestion—the following working sub-committee: the representatives of Argentina, Australia, China, Egypt, El Salvador, France, the Union of Soviet Socialist Republics, the United Kingdom, and the United States of America. That would be a working sub-committee of nine members. Are there any observations to be made in regard to that suggestion?

Mr. Austin (United States of America): I respectfully suggest that, if we are to proceed in that manner, it would be helpful if the Chairman of this Committee were to be the Chairman of that sub-committee. I make that as a definite proposal.

dat en Commission plénière. Il n'y a pas de différence profonde entre les différentes propositions présentées à ce sujet, mais il existe pourtant certaines différences entre elles.

Pour concilier ces divergences et présenter non pas trois, mais un seul document dont l'examen nous permettra de prendre une décision au sujet du mandat de la commission à créer, le représentant de l'Inde a fait une suggestion: créer, en vue d'accélérer les travaux, une sous-commission restreinte chargée de concilier les trois projets de résolution et de soumettre à la Première Commission un document de travail unique sur le mandat. La Commission pourrait alors prendre une décision sur le point suivant de l'ordre du jour: mandat de la commission spéciale d'enquête. D'ici la présentation du rapport de la sous-commission nous aurons probablement achevé l'audition de toutes les organisations non gouvernementales, dont les déclarations intéressent cette partie de nos travaux.

Je demande à la Commission ce qu'elle pense de cette façon de procéder. Devons-nous créer cette sous-commission, qui se mettrait immédiatement au travail, ou au contraire devons-nous aborder la question du mandat en séance plénière de la Commission ? Mon avis, que je donne pour ce qu'il vaut, est que nous gagnerions probablement du temps en fin de compte, en créant dès à présent une sous-commission restreinte que se mettrait à l'œuvre dès ce soir.

M. González Fernández (Colombie) (*traduit de l'anglais*): Cette sous-commission doit-elle établir un document de travail?

Le Président (*traduit de l'anglais*): Oui, un seul document de travail au lieu de trois.

M. Jamali (Irak) (*traduit de l'anglais*): Cela empêchera-t-il de présenter d'autres documents?

Le Président (*traduit de l'anglais*): Aucunement. Après que ce document de travail unique aura été soumis à la Commission, cette dernière, et chacun de ses membres, serait libre de présenter des amendements ou des additions à ce document de travail. Mais nous n'aurons qu'un seul document, un document concret à l'aide duquel nous pourrons prendre une décision. C'est tout ce que j'avais à dire.

Si vous acceptez cette façon de procéder, je suggère de constituer cette sous-commission comme suit; un représentant de chacun des pays suivants: Argentine, Australie, Chine, Egypte, Salvador, France, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni et Etats-Unis d'Amérique. Cette sous-commission serait donc composée de neuf membres. Quelqu'un a-t-il des observations à présenter en ce qui concerne cette suggestion?

M. Austin (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Permettez-moi de dire qu'il serait utile, dans ce cas, que le Président de la Première Commission soit également Président de la sous-commission. C'est de ma part une proposition formelle.

The CHAIRMAN: I think that is a rather bad idea. The sub-committee would then be even-numbered, and ten is a very bad number for a sub-committee.

Mr. MARTÍNEZ-LACAYO (Nicaragua) (*translated from Spanish*): On behalf of the Nicaraguan delegation I wish to state that I am in full agreement with what has been said by the United States representative. We are wasting a great deal of time here and we must come to a decision.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): If there are no objections, I should like to propose the inclusion of another member in the composition of this sub-committee—namely, the representative of Czechoslovakia.

The CHAIRMAN: It has been suggested that the representative of Czechoslovakia be added to the sub-committee. If the earlier suggestion that the chairman of this Committee be added to the sub-committee is accepted, that would make a sub-committee of eleven.

Colonel HODGSON (Australia): Do you not visualize that the drafting sub-committee, if I may call it that, may be working concurrently with the First Committee? In other words, those representatives chosen for the sub-committee might well leave a competent draftsman to do their job while they are participating in the work of the First Committee. If that is how you visualize the situation, in order to enable the First Committee to proceed with its work in the meantime, it may be difficult for the Chairman to act in both capacities.

The CHAIRMAN: It would not only be difficult; it would be impossible.

That seems to me to be a very important point: whether the sub-committee is to work concurrently with the full Committee, or is to finish its job and report to the full Committee. I wonder whether it would be possible for a sub-committee of that character, which is trying to produce a working document for the full Committee, to meet concurrently with the full Committee; or whether it might not be better to have the sub-committee go to work at once and possibly report tomorrow afternoon to the full Committee. If the sub-committee could be given this evening and tomorrow morning, it might finish its work. Is that agreeable?

I hope what I have said deals with the point raised by the representative of France a few moments ago. That is about all the elucidation

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): J'estime que ce serait plutôt une mauvaise idée. La sous-commission aurait alors un nombre pair de membres et une sous-commission de dix membres ne conviendrait pas.

M. MARTÍNEZ-LACAYO (Nicaragua) (*traduit de l'espagnol*): Au nom de la délégation du Nicaragua, je tiens à déclarer que j'approuve entièrement ce qu'a dit le représentant des Etats-Unis. Nous perdons beaucoup de temps ici, et il faut préciser la question.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): S'il n'y a pas d'objection je voudrais proposer que la sous-commission comprenne un membre de plus, à savoir, le représentant de la Tchécoslovaquie.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): On a proposé d'ajouter le représentant de la Tchécoslovaquie à la liste des membres de la sous-commission. Si nous adoptons la proposition antérieure qui tendait à ce que le Président de la Première Commission fasse partie de la sous-commission, cette dernière compterait alors onze membres.

Le colonel HODGSON (Australie) (*traduit de l'anglais*): Ne pensez-vous pas que la sous-commission de rédaction, si je puis l'appeler ainsi, pourrait travailler en même temps que la Première Commission? En d'autres termes, les représentants désignés pour faire partie de la sous-commission pourraient déléguer à leur place un spécialiste de la rédaction qui participerait aux travaux de la sous-commission pendant que, de leur côté, ils siégeraient à la Première Commission. Si vous pensez que c'est ainsi que l'on va procéder pour permettre à la Première Commission de poursuivre ses travaux dans l'intervalle, en même temps que la sous-commission poursuivra les siens, il sera peut-être difficile que le Président de la Première Commission préside également la sous-commission.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Cela ne serait pas seulement difficile, ce serait impossible.

Le point suivant me semble très important: la sous-commission doit-elle siéger en même temps que la Commission plénière, ou doit-elle terminer son travail et faire rapport à la Commission plénière? Je me demande si une sous-commission de cette nature, qui doit préparer un document de travail pour la Commission plénière, peut se réunit en même temps que celle-ci, ou s'il ne serait pas préférable que la sous-commission se mette dès à présent au travail et fasse, si possible, demain après-midi, rapport à la Commission plénière. Si l'on accordait à la sous-commission la soirée d'aujourd'hui et la matinée de demain, elle pourrait peut-être terminer son travail. Les représentants sont-ils d'accord?

J'espère avoir répondu à la question soulevée, il y a quelques instants, par le représentant de la France. Voici toute l'explication que je peux

we can give him at the moment: that we might look forward to the report of the sub-committee tomorrow afternoon. The full Committee will therefore meet, unless it decides otherwise, at 3 p.m. tomorrow, either to receive the report of the sub-committee or to hear a statement from the representative of the Arab Higher Committee, if they are ready; one, or the other, or both.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I have made a concrete proposal. How many members of the sub-committee are there already?

The CHAIRMAN: There will be eleven members on the sub-committee, including Czechoslovakia.

Are there any observations?

If not, the sub-committee will meet here for a few moments after this meeting in order to organize its work. The full Committee will meet in this room tomorrow afternoon at 3 o'clock. The meeting is adjourned.

The meeting rose at 5.35 p.m.

FIFTY-SECOND MEETING

Held at Lake Success, New York, on Friday, 9 May 1947, at 3 p.m.

Chairman: Mr. L. B. PEARSON (Canada).

9. Continuation of the discussion on constituting and instructing a special committee to prepare for the consideration of the question of Palestine at the second regular session (document A/C.1/136)

The CHAIRMAN: I should like to call on the Chairman of Sub-Committee 5 of the First Committee, which has been considering communications from non-governmental organizations. It has completed its report, which will now be presented to the First Committee by the representative of Sweden. The report, which you have before you, is contained in document A/C.1/164.

Mr. HAGGLOF (Sweden): Sub-Committee 5, which was appointed by this First Committee at its forty-seventh meeting, has held two meetings to consider the requests presented for a hearing before the First Committee. You will find the report which the Sub-Committee has decided to submit to you at this meeting in document A/C.1/164 of today's date. The report reads as follows:

"The First Committee, at its forty-seventh meeting, decided to appoint a sub-committee, composed of the representatives of Colombia,

lui fournir pour le moment: nous pouvons espérer avoir le rapport de la sous-commission demain après-midi. La Commission plénière se réunira donc, à moins qu'elle n'en décide autrement, demain à 15 heures, soit pour examiner le rapport de la sous-commission, soit pour entendre une déclaration des représentants du Haut Comité arabe, s'ils sont prêts: nous ferons l'un ou l'autre, ou les deux.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): J'ai fait une proposition précise. Combien de membres y a-t-il déjà au sein de la sous-commission?

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): La sous-commission comprend onze membres, y compris la Tchécoslovaquie.

Y a-t-il des observations?

Dans ce cas, la sous-commission pourrait se réunir ici pendant quelques instants, après la séance, en vue d'organiser ses travaux. Nous nous réunirons en séance plénière dans cette salle, demain après-midi, à 15 heures. La séance est levée.

La séance est levée à 17 h. 35.

CINQUANTE-DEUXIEME SEANCE

Tenue à Lake Success, New-York, le vendredi 9 mai 1947, à 15 heures.

Président: M. L. B. PEARSON (Canada).

9. Suite de la discussion relative à la création d'une commission spéciale chargée de préparer l'examen de la question palestinienne par l'Assemblée générale lors de sa deuxième session ordinaire et au mandat de cette commission (document A/C.1/136)

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je vais donner la parole au Président de la Sous-Commission 5, que la Première Commission a chargé d'examiner des communications émanant d'organisations non gouvernementales, et qui a terminé son rapport. Ce rapport, qui figure dans le document A/C.1/164, actuellement sous vos yeux, va maintenant être présenté à la Première Commission par le représentant de la Suède.

M. HAGGLOF (Suède) (*traduit de l'anglais*): La Sous-Commission 5, créée par la Première Commission à sa quarante-septième séance, a tenu deux réunions au cours desquelles elle a examiné des demandes d'audience auprès de la Première Commission. Vous trouverez, dans le document A/C.1/164, en date d'aujourd'hui, le rapport que la Sous-Commission a décidé de vous soumettre à la présente séance. Voici le texte de ce rapport:

"Lors de sa quarante-septième séance, la Première Commission a décidé de créer une sous-commission composée des représentants de la